



**Domaines prioritaires de la
coopération au
développement de la CE:
Orientation pour une analyse
en fonction du genre**

SECTION 2

Boîte à outils

pour l'intégration de la dimension de
genre dans la coopération au
développement de la CE



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Domaine prioritaire 1: Le soutien aux politiques macroéconomiques, aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux programmes menés dans le secteur social en matière de santé et d'éducation	5
1.1 Aperçu des questions d'égalité des genres dans les politiques macroéconomiques.....	5
1.2 Quelques questions clés d'égalité des genres dans les politiques macroéconomiques.....	5
Lectures complémentaires sur les questions d'égalité entre femmes et hommes dans les politiques macroéconomiques.....	7
1.3 Vue d'ensemble des questions d'égalité des genres dans le secteur de l'éducation	7
1.4 Quelques questions clés concernant l'égalité des genres dans le secteur de l'éducation	9
Lectures complémentaires sur l'égalité entre femmes et hommes dans le secteur de l'éducation	11
1.5 Vue d'ensemble des questions d'égalité des genres dans le secteur de la santé	12
1.6 Quelques questions clés concernant l'égalité des genres dans le secteur de la santé.....	14
Lectures complémentaires sur l'égalité des genres dans le secteur de la santé	17
Domaine prioritaire 2: La sécurité alimentaire et le développement rural durable	19
2.1 Vue d'ensemble des questions d'égalité des genres dans la sécurité alimentaire et le développement rural durable.....	19
2.2 Quelques questions clés sur l'égalité des genres dans la sécurité alimentaire et le développement rural durable.....	20
Lectures complémentaires sur l'égalité des genres dans la sécurité alimentaire.....	22
Domaine prioritaire 3: Les transports	23
3.1 Vue d'ensemble des questions d'égalité des genres dans le secteur des transports.....	23
3.2 Quelques questions clés concernant l'égalité des genres dans le secteur des transports.....	24
Lectures complémentaires sur l'intégration des questions de genre dans les transports.....	26
Domaine prioritaire 4: Le renforcement des capacités institutionnelles, la bonne gestion des affaires publiques et l'état de droit	27
4.1 Vue d'ensemble du renforcement des capacités institutionnelles, de la bonne gestion des affaires publiques et de l'état de droit.....	27



4.2	Quelques questions clés concernant l'égalité des genres relativement au renforcement des capacités institutionnelles, à la bonne gestion des affaires publiques et à l'état de droit.....	29
-----	---	----

	Lectures complémentaires sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles, de la bonne gestion des affaires publiques et de la primauté du droit	32
--	--	----

Domaine prioritaire 5: Le commerce et le développement33

5.1	Vue d'ensemble sur l'égalité des genres, le commerce et le développement	33
-----	--	----

5.2	Quelques questions clés concernant l'égalité des genres et le commerce	35
-----	--	----

	Lectures complémentaires sur l'égalité des genres et le commerce	37
--	--	----

Domaine prioritaire 6: La coopération et l'intégration régionales39

6.1	Vue d'ensemble des questions d'égalité entre les sexes relatives à la coopération et à l'intégration régionales.....	39
-----	--	----

6.2	Quelques questions clés concernant la question des genres et la coopération et l'intégration régionales.....	40
-----	--	----

	Lectures complémentaires sur l'égalité de genres et l'intégration et la coopération régionales	41
--	--	----

INTRODUCTION

Le Programme d'action pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération au développement de la Communauté¹ a pour objectifs principaux:

- a. l'analyse et l'intégration des questions de genre dans les domaines prioritaires déterminés par la politique de développement de la communauté;
- b. l'intégration de la dimension de genre dans les programmes et projets aux niveaux national et régional;
- c. le renforcement des capacités de genre pour soutenir l'aptitude de la Commission à intégrer la dimension de genre dans tous les secteurs.

La politique de développement de la Communauté² a établi, au regard du premier objectif, les six domaines prioritaires qui suivent:

1. le soutien aux politiques macroéconomiques et aux stratégies de lutte contre la pauvreté et la mise en oeuvre de programme de développement social dans les domaines de l'éducation et de la santé;
2. la sécurité alimentaire et le développement rural durable;
3. les transports;
4. le renforcement des capacités institutionnelles, la bonne gestion des affaires publiques et l'état de droit;
5. le commerce et le développement;
6. la coopération et l'intégration régionales.

Cette deuxième section de la Boîte à outils présente des listes de contrôle relatives aux questions de genre dans chacun des six domaines prioritaires, suivant le schéma des niveaux d'analyse macro, méso et micro, présentés à la Section 1, Chapitre six (6.3) de la Boîte à outils.

Au **niveau macro**, on examine les questions d'égalité des genres sur le plan de la politique nationale en faisant, par exemple, le lien entre les engagements nationaux et le Programme d'action de Pékin (1995) ou les Objectifs du Millénaire pour le développement (2000). L'expression de ces engagements nationaux dans les politiques sectorielles et dans les plans de développement nationaux devrait également être prise en compte à ce niveau.

Il faut ici prendre en considération la mesure dans laquelle la législation et les politiques nationales reflètent les engagements internationaux à l'égard de l'égalité des genres par rapport à un secteur donné (p. ex. les engagements pris au Sommet mondial pour le développement social³ ou les objectifs de l'«Éducation pour tous»⁴ établis à Dakar) ou rejoignent les dispositions en matière d'égalité des genres contenues dans les lignes directrices de la CE (p. ex., la Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur l'éducation et la formation dans le contexte de la réduction de la pauvreté dans les pays en voie de développement⁵ et la résolution du Conseil sur «l'éducation et la pauvreté»⁶).

¹ Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur le programme d'action pour l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la coopération au développement de la Communauté COM (2001) 295 final. Voir Section 1, chapitre deux de la Boîte à outils pour plus de détails sur le programme d'action.

² Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur la politique de développement de la Communauté européenne, COM (2000) 212 final, 26 avril 2000.

³ Voir <http://www.un.org/esa/socdev/wssd/>. – <http://www.un.org/french/events/social95.htm>

⁴ Voir http://www.unesco.org/education/efa/fr/wef_2000/index.shtml.

⁵ Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur l'éducation et la formation dans le contexte de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement, COM (2002) 116, 6 mars 2002.

⁶ Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres sur l'éducation et la pauvreté, 2429^e réunion du Conseil, 30 mai 2002, 8958/02.

Le niveau macro fait également référence aux bases juridiques de l'inégalité des genres et à l'engagement national envers la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes (CEDAW)⁷.

La cohérence de la législation nationale avec les instruments légaux internationaux spécifiques à des secteurs, notamment les dispositions relatives à l'égalité des genres, devrait également être examinée ici (p. ex., les Conventions de l'OIT, dont la Convention n° 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession⁸).

La représentation des femmes et des hommes aux plus hauts niveaux de prise de décision (dans les secteurs public et privé) ainsi que la collecte et la présentation des statistiques nationales ventilées par sexe sont aussi des questions qui doivent être examinées à ce niveau.

La liste de contrôle des points à prendre en compte au niveau macro comprend également la question de savoir si on a effectué une analyse budgétaire selon le genre pour ce secteur.

Le **niveau méso** vise principalement les institutions des secteurs privé et public et les réseaux de services qui peuvent ou non refléter l'adhésion au principe d'égalité des genres dans leur structure et les services qu'ils fournissent. La situation des femmes et des hommes sur le marché du travail et dans l'économie informelle est aussi examinée à ce niveau. Les institutions et les organismes de défense de l'égalité des genres peuvent être des parties prenantes importantes à ce niveau.

Le **niveau micro** aborde les questions de genre au niveau de la communauté et de la famille. Il porte sur l'accès relatif et le contrôle par les hommes et les femmes des avantages matériels et non matériels de la société, des questions qui peuvent avoir une base juridique et/ou politique ou qui peuvent se baser sur la tradition et les habitudes. Les différentes parties concernées par les questions d'égalité des genres, y compris les organisations de femmes et des mécanismes de promotion à ce niveau, doivent aussi être identifiées.

Ce schéma (les niveaux d'analyse macro, méso et micro), comme tous les cadres d'analyse similaires, simplifie à outrance une situation très complexe: d'une part, les interrelations entre les différents niveaux du même domaine prioritaire sont enchevêtrées et, d'autre part, les domaines prioritaires se chevauchent les uns et les autres plutôt que de constituer des entités distinctes.

L'égalité des genres, en tant qu'objectif clé de développement et condition d'un développement durable, donne la possibilité d'une application concrète du principe de cohérence politique de la CE. Il s'agit de l'engagement de prendre en compte les problèmes de développement dans toutes les activités qui sont susceptibles de se répercuter sur les pays en développement, notamment une analyse systématique des effets directs et indirects des mesures politiques⁹.

L'analyse des questions de genre dans chaque domaine prioritaire met en lumière les interdépendances entre les différents domaines et les différents niveaux d'une action envisagée et la nécessité d'adopter une approche intégrée et multidisciplinaire pour s'attaquer aux problèmes de développement dans une perspective à long terme.

Les questions d'égalité des genres présentées dans chaque domaine prioritaire de cette section de la Boîte à outils sont plutôt indicatives qu'exhaustives et visent à stimuler la réflexion et les idées en vue d'une analyse de genre plus approfondie de chacun des programmes et projets. Pour chaque domaine prioritaire, des exemples réels et une liste de sources supplémentaires sont fournis.

⁷ Voir la section 1 du chapitre deux de la Boîte à outils pour plus de détails sur le Programme d'action de Pékin, la CEDAW et les OMD; voir le chapitre trois pour plus d'information sur la façon dont ces engagements et processus se reflètent dans les documents de stratégie par pays (DSP).

⁸ Convention OIT n° 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession, adoptée lors de la 42^e session de la Conférence Internationale du Travail, Genève, le 25 juin 1958.

⁹ Communication sur la politique de développement de la Communauté européenne, op. cit.

DOMAINE PRIORITAIRE 1

Le soutien aux politiques macroéconomiques, aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux programmes menés dans le secteur social en matière de santé et d'éducation

1.1

Aperçu des questions d'égalité des genres dans les politiques macroéconomiques

On considère souvent que l'égalité des genres est une question purement « sociale » ayant peu de rapport avec l'élaboration de politiques économiques. L'absence de données ventilées selon le sexe sur lesquelles reposent de nombreux modèles économiques a contribué à l'omission de l'apport des femmes à l'économie globale et à la sous-estimation des répercussions différentes des politiques macroéconomiques sur les femmes et sur les hommes.

La CE reconnaît que l'égalité des genres est une question transversale fondamentalement liée à la réduction de la pauvreté.

L'amélioration de l'accès des femmes à des possibilités économiques et le renforcement des résultats de leurs efforts sont considérés essentiels à l'objectif d'éradication de la pauvreté et à l'atteinte des OMD¹⁰.

Il semble, quoique des données exactes soient souvent rares, que les femmes dans les régions en voie de développement supportent une part inégale du poids de la pauvreté. Des études ont montré que, dans de nombreux pays, les femmes chefs de famille sont plus jeunes et moins instruites que leurs homologues masculins, et qu'elles ont moins accès à la terre, au capital et au travail¹¹. En général, les femmes des familles pauvres jouent un rôle plus crucial que les femmes des familles plus aisées dans les activités qui permettent de générer des revenus et faire des économies au chapitre des dépenses et qui sont concentrées principalement dans l'économie informelle.

Les principales questions d'égalité des genres dans les politiques macroéconomiques sont soulignées ci-dessous.

1.2

Quelques questions clés d'égalité des genres dans les politiques macroéconomiques

Niveau macro

- Les stratégies et les politiques nationales de réduction de la pauvreté reconnaissent-elles, d'une part, les différences de contribution économique entre les femmes et les hommes aux économies de la production et des soins¹² et,

¹⁰ Kabeer, N., *Gender Mainstreaming in Poverty Eradication and the Millennium Development Goals: A handbook for policy-makers and other stakeholders*, Secrétariat pour les pays du Commonwealth/CRDI/ACDI, 2003.

¹¹ FAO (2003) Socio-economic and Gender Analysis Programme (SEAGA), *Macro Level Handbook : Gender analysis in macroeconomic and agriculture sector policies and programmes* [Programme d'analyse socio-économique selon le genre (ASEG) – Manuel au niveau macro: L'analyse selon le genre dans les programmes et politiques du secteur agricole et de la macroéconomie], FAO, 2003.

¹² Dans tous les types de travail réalisés par les femmes et par les hommes, on peut faire la distinction entre le travail productif et le travail reproductif. On entend par travail reproductif, le travail effectué dans l'économie des soins, et par travail productif, le travail lié à la production de biens et de services comme source de revenu ou de subsistance. C'est ce travail qui est généralement tenu en compte dans les statistiques nationales. Le travail reproductif ou de soins comprend les soins et l'entretien de la famille et de ses membres et n'est généralement pas payé ni pris en compte dans les statistiques économiques habituelles. Il est généralement effectué par les femmes.



d'autre part, les différentes incidences des réformes économiques sur les femmes et les hommes?

- Les données sur lesquelles se basent l'établissement de budgets et la planification économique nationale sont-elles ventilées par sexe? Les données qualitatives sur la participation économique des femmes et des hommes dans tous les secteurs de l'économie et celles sur les incidences des réformes économiques en cours sur ces femmes et hommes sont-elles disponibles?
- Existe-t-il une législation nationale qui étaye les inégalités entre les sexes dans la participation économique, par exemple, par la discrimination entre les femmes et les hommes relativement au droit à l'héritage, à la terre et à d'autres avoirs, et/ou par la capacité de posséder son propre compte en banque et d'accéder au crédit? Quelles sont les mesures prises pour rendre ces dispositions législatives discriminatoires conformes aux engagements nationaux envers la CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes)?
- Une analyse budgétaire selon le genre a-t-elle été réalisée?

Niveau méso

- Les dépenses publiques à ce niveau respectent-elles les engagements envers l'égalité des genres et les principes énoncés au niveau macro?
- Le marché du travail fait-il l'objet d'une ségrégation verticale et/ou horizontale selon le genre¹³, de sorte qu'on trouve seulement des femmes dans certains secteurs, à des échelons inférieurs et dans des emplois moins bien payés?
- Quelles sont, à ce niveau, les incidences des réformes économiques sur les femmes et les hommes?
- Les nouveaux programmes de formation professionnelle ont-ils été élaborés pour remédier à la ségrégation professionnelle existante basée sur le genre et pour s'assurer que les nouvelles possibilités seront accessibles de façon égale aux femmes et aux hommes?
- Les nouvelles perspectives économiques sont-elles accessibles à la fois aux femmes et aux hommes?
- Des données ventilées selon le sexe sont-elles disponibles à ce niveau dans le secteur informel?
- Les statisticiens sont-ils formés pour collecter des données qui reflètent les différences de taux de participation et de pauvreté selon le genre?
- Les parties prenantes importantes à ce niveau, p. ex., les employeurs des secteurs privé et public et les institutions bancaires et de crédit, respectent-elles les principes d'égalité des genres? Déploient-elles des efforts particuliers pour renforcer la participation des femmes? Les femmes sont-elles bien représentées à ce niveau à titre de propriétaires, de chefs d'entreprise ou de gestionnaire?

Niveau micro

- Quelles sont les différences entre les femmes et les hommes dans leur accès et leur contrôle des ressources matérielles et non matérielles de la société?
- Quelle est la division du travail, des prises de décisions et de l'emploi du temps selon le genre au sein des ménages?
- Quelles sont les différences entre les femmes et les hommes dans leurs habitudes de dépenses et d'épargne?
- Comment sont les incidences sur les ménages d'une législation discriminatoire en matière d'héritage ou d'accès à certaines possibilités d'emploi ou de crédit?

¹³ La ségrégation du marché du travail, la ségrégation professionnelle et la ségrégation des emplois sont tous des termes qui décrivent la «concentration des femmes et des d'hommes dans des types et niveaux d'activité et d'emploi différents, où les femmes sont limitées à une gamme restreinte de professions (ségrégation horizontale) et à des niveaux inférieurs de responsabilité (ségrégation verticale)». Voir *100 mots pour l'égalité : un glossaire de termes sur l'égalité entre les femmes et des hommes*, DG Emploi et Affaires Sociales, 998. Internet.: http://europa.eu.int/comm/employment_social/equ_opp/glossary/glossary_fr.pdf



Lectures complémentaires sur les questions d'égalité entre femmes et hommes dans les politiques macroéconomiques

- Anker, Richard, *Gender and Jobs: Sex segregation of occupations in the world*, OIT, Genève, 1998.
- King, E. et Mason, A., *Genre et développement économique : vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*, Banque mondiale, Washington, 2003. ISBN 2-89035-369-9.
- Vickers, Jeanne, *Women and the World Economic Crisis*, Zed Books, Londres, 1991.
- Wichterich, Christa, *The Globalized Woman*, Zed Books, Londres, 2000.

1.3

Vue d'ensemble des questions d'égalité des genres dans le secteur de l'éducation

Le système d'éducation joue un rôle important dans la transmission, non seulement, des connaissances, des compétences et de l'information, mais aussi des valeurs de la société, notamment, celles concernant l'égalité des genres.

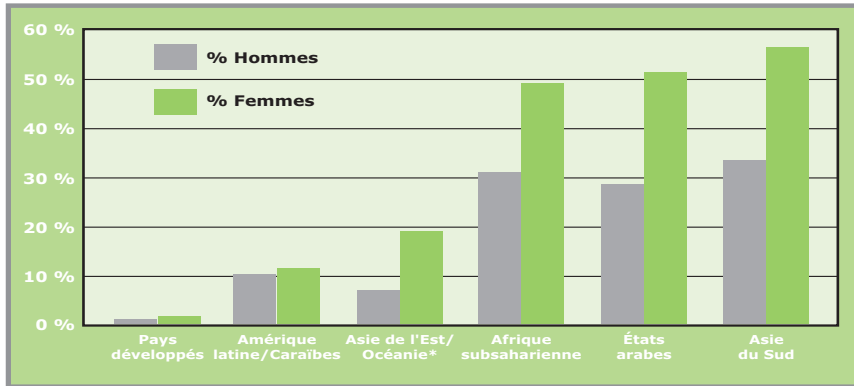
Dans de nombreux pays et régions, les filles ont encore du retard par rapport aux garçons pour ce qui est des inscriptions et des résultats scolaires, et même lorsque cette différence est comblée en termes quantitatifs, des différences qualitatives subsistent du fait que, aux niveaux secondaire et tertiaire, les filles et les garçons s'acheminent vers des disciplines différentes. Généralement, les filles sont encouragées à suivre des études dans des domaines dits littéraires plutôt que de choisir des disciplines plus techniques ou scientifiques, par exemple le génie civil. Ainsi, le système d'éducation agit souvent comme un vecteur de transmission des stéréotypes traditionnels, lesquels se reflètent dans l'économie par une ségrégation professionnelle basée sur le sexe.

Il est important de souligner que des améliorations apportées uniquement au système d'éducation, sans qu'il y ait des changements pour un «environnement favorable», sont insuffisantes pour supprimer l'éventail des inégalités entre les sexes dans un pays donné ou pour renforcer la participation économique des femmes¹⁴. Les causes structurelles des inégalités, certaines reposent d'ailleurs sur une base juridique, et les attitudes bien ancrées dans les institutions et la société dans son ensemble doivent aussi être combattues. Dans de nombreux pays du Moyen-Orient par exemple, bien que les filles soient en nombre égal voire supérieur à un certain niveau ou à tous les niveaux du système d'éducation, elles participent très peu dans l'économie monétaire en raison, principalement, des stéréotypes qui dissuadent de travailler à l'extérieur du foyer.

Par ailleurs les avantages d'une éducation accrue pour les femmes et les filles vont bien au-delà de l'amélioration de leur potentiel économique. Il a été largement démontré que l'amélioration de l'accès des femmes et des filles à l'éducation a, plus tard dans leur vie, des effets positifs sur la santé et sur le bien-être de leur famille.

¹⁴ Millennium Project, Task Force 3, *Interim Report on Gender Equality*, 2004.

Taux d'analphabétisme dans le monde, par région et par sexe, 2000 (estimation)



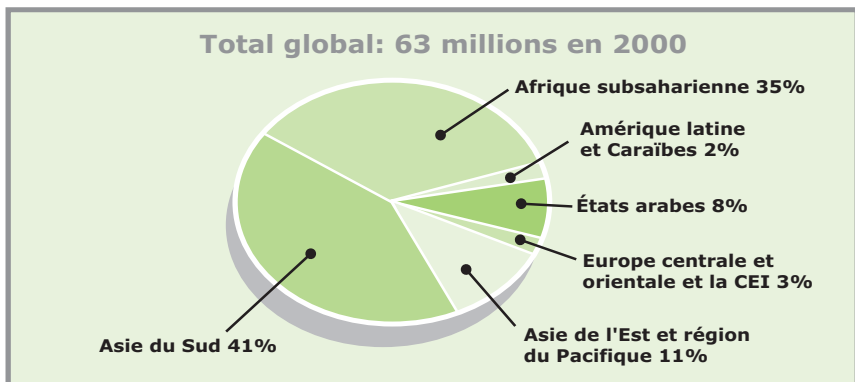
Source: UNESCO, Institut de statistiques

*Le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne sont pas compris.

La CE a surtout mis l'accent sur la promotion de l'enseignement primaire¹⁵, en particulier pour les petites filles, dans le contexte des engagements internationaux envers les OMD. Le deuxième objectif du Millénaire pour le développement vise à assurer à tous les enfants, filles et garçons, dans le monde une scolarité primaire complète d'ici 2015.¹⁶ Le troisième objectif du Millénaire pour le développement est de promouvoir l'égalité des genres et d'habiliter les femmes en vue d'éliminer les disparités entre les genres dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et à tous les niveaux d'ici 2015. L'importance mise sur l'éducation dans le troisième objectif se justifie, comme on l'a mentionné ci-dessus¹⁷, par le fait que l'investissement dans l'éducation des filles produit des avantages élevés, à la fois matériels et non matériels, au niveau de l'individu, de la famille et de la société.

Les questions clés en matière d'égalité des genres dans le secteur de l'éducation sont indiquées dans les pages qui suivent.

Distribution régionale des filles en âge d'école primaire non inscrites, 1998 – 2000



Source: Rapport mondial sur le développement humain, 2003, PNUD.

¹⁵ Communication de la CE sur l'éducation dans le contexte de la réduction de la pauvreté, op. cit., et la Résolution du Conseil qui a suivi. Internet: http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&type_doc=COMfinal&an_doc=2002&nu_doc=0116&lg=FR, et <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/r12511.htm>

¹⁶ Les estimations concernant l'achèvement du cycle primaire jusqu'en 2015 sont basées sur les taux d'achèvement des années 1990.

¹⁷ Voir Section 1, Chapitre un.

1.4

Quelques questions clés concernant l'égalité des genres dans le secteur de l'éducation

Niveau macro

- Les gouvernements ont-ils pris des engagements pour atteindre les objectifs d'égalité des genres dans le système d'éducation en général dans le cadre du Programme d'action de Pékin, de la CEDAW, des OMD ou des objectifs de l'«Éducation pour tous»? Ces engagements sont-ils conformes aux dispositions concernant l'égalité des genres de la politique de la CE en matière d'éducation et de formation dans les pays en voie de développement? Les objectifs d'égalité des genres ne devraient pas viser seulement l'égalité entre les sexes dans l'accès à l'éducation, dans le maintien aux études et l'aboutissement scolaire, mais aussi les aspects qualitatifs, tels que le fait que les garçons et les filles s'acheminent vers des disciplines différentes, ce qui établit les bases de la ségrégation professionnelle de la main-d'œuvre. C'est à ce niveau de politique qu'il faut prendre des mesures pour éliminer les stéréotypes négatifs et persistants par rapport au genre dans le comportement des professeurs en classe, les programmes d'études et le matériel pédagogique.
- Comment les questions d'égalité des genres se reflètent-elles dans le plan de développement national du pays?
- Quel est le lien entre le dialogue politique sur le système d'éducation et le renforcement des capacités et la planification nationale du développement des ressources humaines?
- Existe-t-il un système de suivi pour s'assurer que les filles et les garçons peuvent profiter de la même façon des possibilités de s'instruire et de l'accès au marché du travail? Il s'agit non seulement de promouvoir l'éducation pour les filles, mais aussi de s'assurer que les garçons restent aux études lorsqu'une forte demande de jeunes travailleurs non qualifiés se manifeste.
- Y a-t-il un équilibre entre les sexes et une sensibilité aux questions de genre dans les décisions qui sont prises dans le secteur d'éducation, à tous les niveaux?
- Les objectifs d'égalité des genres se retrouvent-ils à tous les niveaux du système d'éducation, par le biais de la formation des professeurs, leur recrutement et leur engagement?
- Le personnel de gestion et de supervision du système d'éducation est-il formé, recruté et géré selon les principes d'égalité des genres?
- Les différentes parties prenantes dans le secteur de l'éducation sont-ils impliqués à ce niveau de politique? Il est important que les ministères des Finances et de l'Éducation fassent partie des mécanismes consultatifs sur les frais de scolarité et les ressources financières disponibles pour les structures scolaires, mais il faut aussi faire participer les organisations et les mécanismes de promotion de la femme, les groupes de parents et les groupes communautaires, ainsi que d'autres parties telles que les groupes religieux, qui sont concernés par les valeurs de la société.
- Les employeurs potentiels tant dans le secteur privé que le secteur public participent-ils au dialogue politique, entre autres, sur le renforcement des possibilités d'emploi pour les femmes et l'établissement de meilleures conditions de travail dans le système d'éducation?
- Les plans d'action des syndicats de professeurs tiennent-ils compte des questions d'égalité des genres et celles-ci sont-elles incluses dans le dialogue politique?
- Les données ventilées par sexe sur les ressources humaines dans le système d'éducation à tous les niveaux ainsi que sur l'inscription scolaire, le décrochage, le maintien aux études et les matières de spécialisation de la population étudiante sont-elles disponibles?
- Existe-t-il une analyse budgétaire selon le genre du secteur de l'éducation?



Niveau méso

- Est-ce que les établissements scolaires tiennent compte de l'équilibre entre les genres dans leur personnel d'enseignement, de gestion et de supervision? L'absence ou un nombre insuffisant de professeurs de sexe féminin a-t-il une influence sur la décision des parents d'envoyer les filles à l'école?
- L'équilibre entre les genres se reflète-t-il au niveau de la direction des écoles? Les organismes de femmes et d'autres organisations concernées par les questions d'égalité des genres sont-elles impliquées à ce niveau?
- Y a-t-il une préoccupation pour appliquer les principes d'égalité des genres aux facteurs qualitatifs ayant trait à la façon dont les garçons et les filles sont traités en classe? Essaye-t-on de résister à l'acheminement automatique des garçons et des filles vers des disciplines traditionnelles associées à leur sexe?
- Les programmes de cours et le matériel pédagogique sont-ils sensibles au genre et exempts de concepts, de mots ou d'images sexistes?
- Les établissements scolaires se montrent-ils sensibles au genre, par exemple, des installations sanitaires séparées pour les filles et pour les garçons, l'emplacement des bâtiments scolaires, des services de transport au besoin pour encourager l'inscription et la participation des filles provenant des zones rurales éloignées?

Au Bangladesh des services éducatifs sensibles au genre et équitables

Au **Bangladesh**, le ministère de l'éducation, en partenariat avec la Commission européenne, met en oeuvre un programme de motivation, de formation et de recrutement de professeurs dans les écoles secondaires rurales (**Programme to Motivate, Train and Employ Female Teachers in Rural Secondary Schools – PROMOTE**) dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles secondaires rurales et de favoriser une société plus sensible aux questions de genre et plus équitable, en promouvant partout dans le pays des écoles secondaires adaptées aux besoins des filles. Les principales interventions consistent notamment à promouvoir l'inscription et l'embauche de professeurs dans les écoles secondaires rurales en offrant des bourses aux femmes diplômées ainsi que des ressources aux écoles qui emploient des professeurs appuyés par PROMOTE, en renforçant la qualité de l'enseignement par la formation et par l'établissement de centres de ressource bien équipés, et en construisant des résidences sûres dans les zones rurales pour les professeurs.

Source: Délégation de la Commission européenne au Bangladesh, <http://www.eudelbangladesh.org/en/projects/projectdetails/30.htm>

Niveau micro

- Les associations de parents et les groupes de femmes de la communauté sont-ils impliqués, par une consultation formelle ou informelle, dans la gestion ou dans d'autres questions concernant l'école?
- Donne-t-on la même valeur à l'éducation des garçons et des filles ou fait-on l'hypothèse que l'éducation est moins importante pour les filles dans la mesure où leur but premier est de se marier? Les mariages précoces ou des activités sexuelles précoces conduisent à la grossesse d'adolescente et, par conséquent, à un taux élevé d'abandon scolaire des filles.
- D'autres raisons qui influent sur l'inscription et le maintien scolaires sont liées à l'absence perçue de perspectives d'emploi pour les filles ou l'entrée précoce des filles (et des garçons) dans le monde du travail ou dans des activités d'aide à la maison, à la ferme ou à l'entreprise familiale.

- Est-ce que certains facteurs culturels influent sur l'accès des filles à l'éducation, comme les objections des parents à ce que les garçons et les filles soient dans la même classe, ou la crainte de harcèlement sexuel des filles par le personnel enseignant ou autres? La distance parcourue entre la maison et l'école contribue à la baisse du taux de fréquentation des filles.
- Dans certains pays, les conflits contribuent au manque d'accès à l'école en raison de la crainte pour la sécurité ou de l'effondrement du système d'éducation.



Lectures complémentaires sur l'égalité entre femmes et hommes dans le secteur de l'éducation

- ▶ Asmal, Kader, *Higher Education and Globalisation – A View from the South*, Afrique du Sud, Ministère de l'Éducation, 2002. Discours prononcé par le ministre de l'Éducation à l'occasion de la conférence de la NUFFIC à La Haye le 19 mars 2002.
Internet: <http://www.info.gov.za/speeches/2002/02062015461004.htm>.
- ▶ Commission européenne, *Guidance Note on sector approaches in education*, CE, Bruxelles, décembre 2003. Ébauche.
- ▶ Dar, A., Blunch, N., Kim, B. et Sasaki, M., «Participation of Children in Schooling and Labor Activities: A Review of Empirical Studies», *Social Protection Discussion Paper*, no 0221, Banque mondiale, Washington, 2002.
Internet: <http://www1.worldbank.org/sp/childlabor/>
- ▶ Équipe 3 du Projet Objectifs du Millénaire, *Interim Report on Gender Equality*, sous la coordination de N. Birdsall, A. Ibrahim et G. Gupta, Millenium Project, New York, 2004. Rapport commandé par le Secrétaire général des Nations Unies et soutenu par le Groupe des Nations Unies pour le développement.
- ▶ Maitra, P. et Ray, R., «The Joint Estimation of Child Participation in Schooling and Employment: Comparative Evidence from Three Continents», *Oxford Development Studies*, vol. 30, no 1, février 2002.
- ▶ Murray, U., *Bonnes pratiques: L'intégration du genre dans la lutte contre le travail des enfants*, OIT, Genève, 2003.
Internet: http://www.ilo.org/public/french/standards/ipecc/publ/download/gendermainstreaming_2004_fr.pdf
- ▶ Organisation des Nations Unies, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, *Les femmes dans le monde: des chiffres et des idées*, ONU, New York, 1995, «Statistiques et indicateurs sociaux», série K.
- ▶ Subrahmanian, R. (2003), *Gender equality in education: Definitions and measurements*, UNESCO, 2003. Note documentaire en vue du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003-2004 de l'UNESCO intitulé *Genre et éducation pour tous: le pari de l'égalité*.
- ▶ UNESCO, *Genre et éducation pour tous: le pari de l'égalité*, UNESCO, Paris, 2003. Résumé du rapport.
Internet: http://www.unesco.org/education/efa_report/fr/resume.pdf.

1.5

Vue d'ensemble des questions d'égalité des genres dans le secteur de la santé

L'état de santé des hommes et des femmes et leurs besoins en soins de santé sont certes influencés par des facteurs biologiques et génétiques, mais aussi par des attributs construits socialement.

Des différences entre l'état de santé des hommes et femmes, dues à des modèles culturels, peuvent comprendre, par exemple, des aspects qui concernent la sexualité, le comportement sexuel et reproductif, et le contrôle ou le manque de contrôle des femmes sur leur propre corps. Quand la valeur sociale d'une femme est largement fonction de sa capacité de reproduction pour la famille ou pour un groupe social plus large, il est fort probable que des grossesses précoces fréquentes auront des répercussions sur sa santé et peu probable qu'elle sera dans une position favorable pour négocier ses relations sexuelles avec son mari. Bien plus, dans les sociétés où la polygamie est courante ou qui favorisent la promiscuité sexuelle des hommes, les femmes sont plus susceptibles d'être contaminées par des maladies sexuellement transmissibles, y compris le virus HIV/SIDA.

Des facteurs, comme la «préférence pour un fils», qui découlent directement d'une plus grande valeur accordée aux hommes en général, peuvent aussi déterminer si on donne la même priorité aux enfants filles et aux enfants garçons en termes de soins de santé de routine ou de soins particuliers en cas de maladie ou d'urgence. Lorsque les femmes ont un statut social très bas et une faible estime de soi, elles peuvent négliger leurs propres besoins de santé en faveur de ceux de leur famille.

D'une façon générale, on reconnaît de plus en plus que la violence domestique est une conséquence importante de l'inégalité de genre qui peut être exacerbée par d'autres facteurs comme l'extrême pauvreté ou le démantèlement des liens sociaux causé par des événements politiques ou économiques. La violence domestique a de graves conséquences sur la santé des victimes qui sont en majorité des femmes et des enfants.

Dans certains pays et cultures, les «pratiques traditionnelles néfastes (PTN)», telles que les mutilations génitales féminines (MGF), sont particulièrement nocives pour la santé des femmes tout au long de leur vie. Malgré différentes justifications de cette pratique, le motif fondamental est le contrôle de la sexualité des femmes et de leurs capacités reproductrices. Les MGF ont des conséquences à la fois immédiates et à long terme sur la santé des filles et des femmes. Parmi les conséquences physiques négatives à long terme, il y a des infections du système urinaire, des rapports sexuels douloureux ainsi que des difficultés et des risques lors de la grossesse et de l'accouchement.

Le centre d'entraide des femmes de Kembatta (Éthiopie): le talent et l'intelligence des femmes vont améliorer la qualité de vie de chacun et chacune

Le Kembatti Mentti Gezzima-Topo (KMG) est une organisation qui lutte contre les pratiques néfastes pour les femmes, y compris les mutilations génitales féminines, en Éthiopie. Dans le cadre de sa recherche, l'organisation a répertorié 120 différents types de pratiques néfastes, parmi lesquelles 21 ont été considérées extrêmement néfastes. Ses principales activités portent sur la santé, les moyens d'existence et l'environnement et, tout particulièrement, sur l'amélioration de la santé reproductive et la diminution de la prévalence des MGF et autres PTN.

L'organisation lutte contre l'abandon de jeunes filles après leur enlèvement, le mariage précoce et d'autres formes de discrimination envers les filles et les femmes grâce à des activités telles que l'éducation sanitaire sur le terrain (sur différents sujets, dont l'immunisation, le planning familial, l'hygiène personnelle et l'assainissement de l'environnement, et le VIH/SIDA), à des cliniques sanitaires mobiles et à la sensibilisation ciblée de la communauté, notamment les chefs religieux.

Sources: The East Africa Four Literacies Programme, *Kembatta Women's Self-Help Centre*, <http://www.fourliteracies.org/Kembatta.htm>; Commission européenne, Aid for Reproductive and Sexual Health and Rights in Developing Countries. Internet: http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/health/projects_rh_1999_en.htm#Ethiopia

Quand il y a une ségrégation professionnelle basée sur le sexe, les femmes et les hommes sont, en fonction de leur statut professionnel, différemment exposés à des risques environnementaux et à des dangers pour leur santé. Par exemple, les femmes peuvent être plus exposées aux risques liés aux produits chimiques ménagers, et les hommes aux accidents dans le secteur de la construction ou dus à l'utilisation de machines agricoles lourdes.

Autrefois, on pensait que les intrants financiers et autres dans le secteur de la santé étaient neutres d'un point de vue des genres et que tout le monde en bénéficierait. Cependant, comme on l'a vu ci-dessus, les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour ce qui est des besoins en soins de santé des hommes et des femmes: ils sont déterminés par l'héritage génétique et par des facteurs liés au genre. Dans certaines circonstances, quand les ressources économiques sont limitées et/ou quand il y a une préférence culturelle pour les garçons, un enfant mâle malade sera plus susceptible d'être conduit chez le médecin qu'une enfant fille malade. Les statistiques sur les différences entre les sexes dans la couverture vaccinale ou le traitement contre la diarrhée illustrent souvent cette tendance¹⁸. Par ailleurs, la faible représentation des femmes dans la profession médicale peut aussi influencer l'accès des femmes aux soins de santé, en particulier lorsque les femmes ne veulent pas ou ne peuvent pas se faire soigner par des médecins hommes.

Une approche d'appui à la santé sensible au genre devrait aussi viser à augmenter la sensibilisation des professionnels de la santé au rôle que jouent les différences, les modèles et les valeurs liés au genre dans l'origine et le maintien des maladies. Une telle approche devrait aussi favoriser la transformation de la société pour surmonter les obstacles de genre dans le domaine de la santé.

¹⁸ OMS en Asie du Sud-Est. Internet: <http://w3.whosea.org/women/table69.htm>.

En ce qui concerne la coopération au développement dans le secteur de la santé, il faut créer des synergies entre le quatrième OMD «réduire la mortalité infantile»¹⁹, le cinquième OMD «améliorer la santé des mères»²⁰, le sixième OMD «combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies»²¹ et le troisième OMD «promouvoir l'égalité des genres et habiliter les femmes» et établir des liens entre le secteur de la santé, la réduction de la pauvreté et la croissance économique à long terme²². Par conséquent, les OMD 4, 5 et 6 sont des facteurs favorisant l'atteinte des autres OMD qui concernent la réduction de la pauvreté.

Pratique généralisée des mutilations génitales féminines (MGF)²³

- Les MGF sont pratiquées dans au moins 26 des 43 pays africains; la prévalence varie de 98 % en Somalie à 5 % au Zaïre. Un examen des enquêtes démographiques et sanitaires de chaque pays montre des taux de prévalence des MGF de 97 % en Égypte, de 94,5 % en Érythrée, de 93,7 % au Mali, de 89,2 % au Soudan et de 43,4 % en République centrafricaine.
- On trouve aussi des cas de MGF dans certains groupes ethniques de Oman, dans les Émirats arabes unis et au Yémen, ainsi que dans des parties importantes de l'Inde, de l'Indonésie et de la Malaisie.
- Les MGF sont devenues des questions importantes en Australie, au Canada, en Angleterre, en France et aux États-Unis suite au maintien de cette pratique par les immigrés issus des pays où les MGF sont courantes.

Sources: Toubia, N., *Female Genital Mutilation: A call for global action*, Women, Ink, New York, 1993. *Demographic and Health Survey*, Macro International Inc., Calverton, diverses années. Cités dans Reymond, Laura, Mohamud, Asha, et Ali, Nancy, rédactrices, *Female Genital Mutilation – The Facts*. Internet: <http://www.path.org/files/FGM-The-Facts.htm>

14

1.6

Quelques questions clés concernant l'égalité des genres dans le secteur de la santé

Niveau macro

- Le gouvernement a-t-il pris les engagements à l'égard de l'égalité des genres dans le secteur de la santé dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994²⁴ et du Programme d'action de Pékin, de la CEDAW et des OMD?
- Est-ce que la politique du secteur de la santé reflète ces engagements généraux et de quelle façon? Est-ce qu'elle partage, en matière de genre et santé, les mêmes vues que la politique de la CE sur la réduction de la pauvreté et la santé dans les pays en développement?

¹⁹ La cible étant la réduction des deux tiers du taux de mortalité infantile chez les enfants de moins de 5 ans.

²⁰ La cible étant la réduction des deux tiers du taux de mortalité maternelle d'ici 2015.

²¹ Les cibles sont: arrêter la propagation du VIH/SIDA et commencer à renverser la tendance, et arrêter la propagation de la malaria et d'autres maladies importantes et commencer à renverser la tendance.

²² Organisation mondiale de la Santé, *Macroeconomics and Health: Investing in health for economic development. Report of the Commission on Macroeconomics and Health*, OMS, 20 décembre 2001.

²³ Une MGF est l'ablation totale ou partielle de l'organe génital féminin externe.

²⁴ La CIPD, qui a eu lieu au Caire en 1994, a conduit à un Programme d'Action qui, entre autres, insiste sur le caractère crucial du renforcement de l'autonomie des femmes dans tous les domaines pour réussir les politiques de population.

- Y a-t-il, dans le secteur de la santé, un équilibre entre les genres dans la prise de décisions relatives à tous les domaines, y compris les priorités de la santé reproductive et les questions de recherche en matière de santé?
- Toutes les données sur la situation sanitaire de la population, sur les systèmes de prestation de soins et la formation en services de santé, ainsi que sur la couverture des services de santé (secteur privé et public) sont-elles ventilées par sexe?
- Les objectifs de développement des ressources humaines dans le secteur de la santé reflètent-ils les principes d'égalité des genres (par exemple dans le recrutement et la formation des femmes et des hommes pour toutes les spécialisations) et à tous les niveaux?
- Y a-t-il eu une analyse budgétaire selon le genre du secteur de la santé?
- Existe-t-il une réglementation relative à la protection des mères, à la santé des femmes sur leur lieu de travail, à la violence domestique et aux pratiques traditionnelles néfastes (par exemple les MGF)?
- L'enseignement de la santé comprend-t-il des volets spécifiques aux questions de santé des femmes et des jeunes filles?

Niveau méso

- Le système de prestation des soins de santé est-il équilibré en matière de genre et sensible au genre? Le nombre de personnel médical féminin pour soigner des femmes et des filles est-il suffisant dans les sociétés où les femmes et les filles ne veulent pas ou ne peuvent pas être soignées par des médecins hommes? Si le nombre de personnel féminin est actuellement insuffisant, cherche-t-on à régler le problème par la mise en place de plans de recrutement et de formation?
- Les équipements dans les cliniques et les hôpitaux sont-ils suffisants pour traiter les questions liées à la santé des femmes, y compris les MTS, les soins préventifs et l'éducation à la santé?
- Le personnel médical est-il formé pour faire face à la violence domestique et en faire rapport?
- Quelles sont les informations que détient le personnel médical relativement aux pratiques traditionnelles néfastes et comment se comporte-t-il face à ces pratiques?
- Les règlements qui concernent la santé professionnelle des femmes, ainsi que les avantages et la protection maternelle sont-ils connus et appliqués par les employeurs dans les établissements privés et publics?
- Outre les hôpitaux et les cliniques des secteurs privé et public, existe-t-il un ensemble de praticiens auxquels on a souvent recours pour les questions de santé des femmes et des filles, particulièrement en ce qui concerne la santé reproductive? Existe-t-il des praticiennes médicales? Comment sont-elles sélectionnées et formées? Quel est leur rôle éventuel dans les pratiques traditionnelles néfastes telles que les MGF?
- Quelles sont les activités liées à la sensibilisation et à l'éducation du public qui concernent les femmes et les filles?
- Les statistiques à ce niveau sont-elles ventilées par sexe?

Le projet de 48 mois, « **Augmenter les capacités de l'institut pour le développement et la santé de l'enfant pour qu'il serve de centre de consultation pour la santé des femmes** » en Jordanie, touche de nombreux aspects interdépendants de la santé reproductive. En particulier, il vise à traiter en profondeur les biais psychologiques et culturels, par exemple :

- en renforçant la prise de conscience des communautés sur les relations entre les genres et la santé reproductive;
- en renforçant chez les femmes et les hommes, le contrôle des naissances et la procréation choisie et responsable;
- en augmentant le bien-être psychologique et physique des femmes et leur estime de soi;
- en accroissant le soutien des hommes à l'autonomisation des femmes et en améliorant l'environnement familial.

Source: European Commission Aid for Reproductive and Sexual Health and Rights in Developing Countries,
http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/health/projects_rh_2000_en.htm#AIDOS

Niveau micro

- Quels sont les principaux facteurs culturels qui influencent la situation de santé des femmes et des hommes et leur accès aux soins de santé? On peut penser à la fertilité des femmes, à la préférence pour les garçons, à l'existence de pratiques traditionnelles néfastes, notamment des tabous nutritionnels pendant la grossesse, à l'acceptation de la violence domestique comme norme.
- Les femmes représentent généralement le niveau le plus bas du système de soins de santé, car elles sont responsables de leur propre santé et de celle de leur famille. Quel est le niveau de connaissance des femmes et quelle aide reçoivent-elles éventuellement du système de santé pour leur rôle de prestataires de soins?
- Comment les décisions en matière de dépenses pour les soins de santé sont-elles prises dans la famille et dans la communauté? Quand les ressources sont limitées, la priorité est souvent accordée aux soins de santé pour les hommes et les garçons. Les bébés garçons sont plus susceptibles de recevoir une attention médicale (et l'alimentation) que les bébés filles.
- Est-ce que la situation sociale inférieure des femmes les amène à considérer peu importante leur santé et celle de leurs filles? La situation inférieure des femmes pauvres peut inhiber leur volonté et leur capacité à obtenir l'accès aux services essentiels de prévention et de soins de santé. D'un autre côté, les normes de masculinité peuvent maintenir les hommes éloignés des services de santé.
- Les pratiques médicales traditionnelles et des praticiens sont-ils disponibles dans la communauté et quelles sont leurs priorités comparativement aux services de santé du secteur public et du secteur privé non traditionnel?
- De quelles sources d'information médicale et sanitaire les familles et les communautés disposent-elles?

Prévention du SIDA, vie positive et renforcement de l'autonomie (AIDS prevention, positive living and empowerment – APPLE) – Mozambique et Malawi

Ce projet, mis en oeuvre par Care Autriche, vise à ralentir la dissémination du VIH/SIDA et à en atténuer les effets chez ceux qui en sont atteints et ceux qui sont touchés par cette maladie, en réduisant l'infection VIH au sein de la population des jeunes âgés de 10 à 24 ans et des populations itinérantes dans deux corridors de transport au Mozambique et au Malawi. Il se concentre sur le renforcement des systèmes de santé existants en les rendant plus accessibles aux femmes et aux jeunes. Les activités appuient un système novateur de réseaux VIH intégrés qui fournissent des services de référence, des soins, des conseils et des tests. De plus, une stratégie efficace de communication sur le changement de comportement est en cours, ainsi que l'appui aux communautés et aux organisations religieuses, y compris les associations de personnes qui vivent avec le VIH/SIDA. La recherche opérationnelle sur les obstacles liés aux genres par rapport aux changements de comportement, à la stigmatisation et à la discrimination permet d'orienter la stratégie de promotion du projet. Étant donné leurs risques élevés (biologiques, économiques et sociaux) de contamination, les femmes et les filles font l'objet d'une attention particulière.

Source: European Commission Aid against poverty-related diseases (VIH/SIDA, tuberculose et malaria). Internet: http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/health/projects_pr_2002_en.htm



Lectures complémentaires sur l'égalité des genres dans le secteur de la santé

- ▶ American Association for World Health, *Stereotypes of Manhood*, AAWH, Washington, 2000. Fiche de renseignements. Internet: <http://www.thebody.com/aawh/wad2000/stereotypes.html>
- ▶ Banque mondiale, *A New Agenda for Women's Health and Nutrition*, Banque mondiale, Washington, 1994.
- ▶ Banque mondiale, *Gender and Development*. Internet: <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTGENDER/0,,menuPK:336874~pagePK:149018~piPK:149093~theSitePK:336868,00.html>
- ▶ Commission européenne, *Guidance Note on sector approaches in education*, CE, Bruxelles, décembre 2003. Ébauche.
- ▶ Commission européenne, «Experience of sector wide approaches in health: a simple guide for the confused», *Programming Guidelines for Health, AIDS and Population*, CE, Bruxelles, octobre 2000.
- ▶ Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, *Training Pack on Gender Issues*, IFRC, Genève, 2003. Trousse de formation avec études de cas, disponible sur CD-ROM.
- ▶ Foster, M., Brown, A., et Conway, T., *Current issues in sector-wide approaches for health development*, OMS, mai 2000.
- ▶ FNUAP, *A manual on gender-sensitive indicators for reproductive health programmes in India*, FNUAP, New York.
- ▶ ONUSIDA. Internet: <http://www.unaids.org>.

- Organisation des Nations Unies, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, *Les femmes dans le monde: des chiffres et des idées*, ONU, New York, 1995, «Statistiques et indicateurs sociaux», série K.
- Organisation mondiale de la Santé, *Genre, femmes et santé*.
Internet: <http://www.who.int/gender/fr/index.html>.
- Organisation panaméricaine de la santé, «Gender & HIV/AIDS», *Fact Sheet of the Program on Women, Health and Development*, PAHO, Washington, 2002.
Internet: <http://www.paho.org/genderandhea>
- Société des obstétriciens et des gynécologues du Canada, *Améliorer la santé en matière de sexualité et de reproduction : Intégrer l'émancipation des femmes et leurs droits en matière de reproduction*, SOGC, Ottawa, 2000.
Internet: http://www.sogc.org/intl/pdfs/BOOKL_f.pdf.
- *The GATS threat to public health: A joint submission to the World Health Assembly*, Equinet, Harare, mai 2003. Déclaration à laquelle ont souscrit Equinet, International People's Health Council, Medact, People's Health Movement, Save the Children UK, Wemos, World Development Movement.
- UNICEF, *A manual on gender-sensitive indicators for health and skills-based health education to prevent HIV/AIDS*, UNICEF, New York.
Internet: <http://www.unicef.org/lifeskills/index.html>

DOMAINE PRIORITAIRE 2

La sécurité alimentaire et le développement rural durable

2.1

Vue d'ensemble des questions d'égalité des genres dans la sécurité alimentaire et le développement rural durable

La politique de développement de la Communauté²⁵ appelle explicitement à l'adoption d'une approche multidisciplinaire dont l'égalité des genres est une composante fondamentale pour la sécurité alimentaire et le développement rural durable. Une des étapes essentielles visant la durabilité dans ce domaine prioritaire est de s'assurer que les services et les stratégies agricoles sont favorables aux pauvres et sensibles au genre²⁶. Les agricultrices et les femmes rurales sont des travailleuses agricoles qui assument souvent seules la responsabilité de produire et de transformer les aliments et de nourrir leur famille. Au Mozambique, par exemple, pour chaque 100 hommes qui travaillent dans le secteur agricole, on compte 153 femmes²⁷.

Le rôle des femmes dans l'agriculture²⁸

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les femmes rurales sont responsables de la moitié de la production vivrière du monde et produisent de 60 à 80 % des aliments dans la plupart des pays en développement.

- En Asie du Sud-Est, les femmes représentent plus de 90 % de la main-d'œuvre rizicole.
- En Afrique subsaharienne les femmes produisent jusqu'à 80 % des denrées de base destinées à la consommation du ménage ou à la vente.
- Les femmes effectuent entre 20 et 45 % des travaux des champs en Colombie et au Pérou.
- Les femmes représentent 53 % de la main d'œuvre agricole en Égypte.
- Moins de 10 % des agricultrices possèdent des terres en Inde, au Népal et en Thaïlande.
- D'après une analyse des programmes de crédit dans cinq pays d'Afrique, les femmes reçoivent moins de 10 % du crédit attribué aux petits exploitants de sexes masculins.
- Seulement 15 % des agents de vulgarisation agricole exerçant dans le monde sont des femmes.

De plus, malgré leur contribution à la sécurité alimentaire globale, le travail des agricultrices est généralement sous-estimé et négligé dans les stratégies de développement. Le rôle des agriculteurs, hommes et femmes, doit être reconnu et renforcé afin d'atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement, qui est l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim²⁹. La proportion de gens qui

²⁵ Communication sur la Politique de Développement de la Communauté Européenne, op. cit.

²⁶ CE, DG Développement, Development Policy and Sectoral Issues. Environment, Rural Development: Programming Guidelines for the Agriculture Sector. Ébauche, 10 septembre 2001.

²⁷ FAO. Internet: <http://www.fao.org/gender/en/Facte/FL9806-e.htm>.

²⁸ Internet: <http://www.fao.org/Gender/fr/agrib4-e.htm>.

²⁹ Voir le Chapitre deux de la Section 1 de la Boîte à outils.

souffrent de la faim doit être réduite de moitié. Par ailleurs, comme les femmes en milieu rural sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale, les stratégies de réponse pour le secteur agricole doivent démontrer clairement qu'elles tiennent également compte des contraintes particulières auxquelles font face les femmes rurales.

Cas de réussite en Inde: les femmes tiennent le désert Thar à distance

Les femmes de cette région ont réussi à restaurer le couvert végétal de la plus vieille chaîne de montagnes d'Inde, les collines Aravalli, qui jouent le rôle de barrière naturelle entre le désert Thar et les plaines fertiles du Rajasthan de l'Est. Ces collines sont devenues stériles avec l'accroissement de la population qui les exploite pour le bois de chauffe, la nourriture et le fourrage. L'érosion des terres a forcé les villageois, et particulièrement les femmes, à parcourir de longues distances pour subvenir aux besoins de leur famille.

Quand la Commission a proposé d'appuyer la restauration de la couverture végétale des collines, pour un coût de 23 millions d'euros, les femmes ont été ses premières alliées. Comme elles sont responsables de l'approvisionnement en bois de chauffe, en fourrage et en eau potable, les femmes avaient un intérêt direct dans la reforestation des collines et la gestion écologique des terres utilisées en commun.

Les femmes ont joué un rôle actif dans les 294 comités forestiers de village parce qu'elles, et non leur mari, sont les premières utilisatrices de la terre. Lentement, mais sûrement, elles ont appris à semer, à récolter, et à construire des appareils économes en bois de chauffe. Pour augmenter le revenu familial, elles ont été également encouragées à vendre les produits laitiers de leurs animaux et à apprendre la couture.

En neuf ans et suivant l'attribution de deux prix pour la reforestation, 38 050 hectares de terres communes ont été recouverts d'arbres, d'herbe et de légumes. Le projet a amélioré les conditions de vie de 825 000 personnes, et plus particulièrement le statut social des femmes locales en renforçant leur autonomie, et a arrêté la désertification des collines Aravalli.

Source: adapté de la délégation de la CE pour l'Inde, le Bhoutan, les Maldives et le Népal http://www.delind.cec.eu.int/en/dev/rdnr/agricultural_production.htm

Selon les lignes directrices de la programmation de la CE dans le secteur agricole³⁰, l'agriculture est encore le moteur de croissance de l'économie rurale laquelle contribue davantage à la réduction de la pauvreté que la croissance économique dans les zones urbaines. Les paragraphes suivants soulignent les questions clés concernant l'égalité des genres dans leur application à des agriculteurs hommes et femmes.

2.2

Quelques questions clés sur l'égalité des genres dans la sécurité alimentaire et le développement rural durable

Niveau macro

- Le gouvernement a-t-il pris des engagements à l'égard de l'égalité des genres dans ce secteur dans le cadre du Programme d'action de Pékin ou par rapport aux OMD?
- Est-ce que ces engagements reflètent les politiques sectorielles agricoles ou de développement rural, ou les politiques énoncées dans le cadre de la libéralisation du commerce et des politiques de promotion des exportations qui, entre autres, déterminent quelles productions agricoles d'exportation seront encouragées et quels produits alimentaires pourront être importés à des tarifs préférentiels?

³⁰ CE, DG Développement, Programming Guidelines for the Agriculture Sector, op. cit.

- Les organismes qui œuvrent sur les questions de femmes et de genre et les associations de femmes agricultrices, sont-elles associées aux prises de décision au niveau de la planification et des politiques nationales?
- Les données ventilées par sexe sur l'accès des femmes et des hommes, ainsi que leur contrôle des ressources matérielles et non matérielles dans ce secteur, c'est-à-dire l'utilisation/la propriété relative des différentes catégories de terre, d'eau, de récoltes, de bétail, sont-elles disponibles?
- Les données sur la participation des hommes et des femmes dans la transformation et la vente des produits agricoles ou dans l'industrie agroalimentaire sont-elles disponibles? Quelles sont les technologies et les qualifications techniques auxquelles les femmes et les hommes ont respectivement accès?
- Les services de vulgarisation agricole, la formation et les systèmes de recrutement répondent-ils aux besoins des responsabilités et des rôles différents des femmes et des hommes dans ce secteur?
- La législation nationale sur la propriété de la terre et d'autres avoirs dans ce secteur est-elle discriminatoire en matière de genre?
- Le crédit dans le domaine agricole, qu'il soit d'origine privée ou gouvernementale, est-il également accessible aux femmes et aux hommes?
- Y a-t-il eu une analyse selon le genre des dépenses gouvernementales dans ce secteur?
- Des mesures spécifiques ont-elles été prises pour s'assurer que les programmes de privatisation et/ou de redistribution des terres bénéficient de façon égale aux femmes et aux hommes?

Niveau méso

- Les services de vulgarisation agricole atteignent-ils les agriculteurs de la même façon, qu'ils soient femmes et hommes, et fournissent-ils des services et des renseignements adéquats? Les stations de recherche sur la biotechnologie végétale et la reproduction, par exemple, devraient prendre en compte les rôles, généralement différents, des agricultrices et des agriculteurs dans l'adaptation de nouvelles variétés de semences, et faire participer les femmes et les hommes dans les essais et les expériences de nouvelles variétés végétales ainsi que de nouvelles techniques.
- Le crédit agricole est-il disponible de la même façon pour les agriculteurs et les agricultrices? De nombreuses banques demandent encore la signature d'un homme avant d'accorder un crédit, ce qui cause des retards dans les familles où les hommes ont migré à la recherche d'un travail, lorsqu'ils sont à l'armée ou lorsque le mari n'autorise pas sa femme à prendre un crédit.
- Au niveau méso, il faudrait encourager la participation des experts nationaux en genre et des principales ONG (notamment celles qui s'intéressent davantage aux désavantagées dans les milieux ruraux, notamment les femmes et les membres de minorités ethniques) dans la planification agricole et les questions de sécurité alimentaire.
- La contribution traditionnelle des femmes à la gestion durable et à long terme des ressources naturelles est-elle reconnue? Existe-t-il des programmes pour promouvoir le rôle actif des femmes dans la gestion de l'environnement, non seulement dans les rôles qui leur sont attribués traditionnellement, mais aussi dans la planification de projets de développement plus complexes (p. ex., la gestion de l'eau, la déforestation)?
- Les données recueillies à ce niveau sont-elles ventilées par sexe?

Niveau micro

- Comment se manifestent, au niveau micro, les inégalités en matière d'héritage, de droit de propriété ou d'accès au crédit et à l'épargne?
- Quelle est la division du travail selon le sexe dans les ménages et dans la collectivité?
- Quelle différence y a-t-il entre les hommes et les femmes dans la quantité de temps consacré aux tâches agricoles, et qui prend les décisions par rapport à ce temps?
- Est-ce que les femmes sont les premières responsables des cultures vivrières et les hommes des cultures de rente? Qui prend les décisions relatives à la plantation, à la vente et à la consommation de produits agricoles, ainsi qu'à l'utilisation de l'eau à des fins agricoles ou domestiques?
- Quels sont les modèles de distribution alimentaire (partage, quantité, qualité, etc.) parmi les membres de la famille?



Lectures complémentaires sur l'égalité des genres dans la sécurité alimentaire

- Banque asiatique de développement, *Gender Checklist: Agriculture*, BAD, Manille, 2005. Internet: http://www.adb.org/Documents/Manuals/Gender_Checklists/Agriculture/default.asp.

Liste de contrôle pour aider les employés et les experts-conseils à mettre en oeuvre la politique et les objectifs stratégiques de la BAD en matière de genre et de développement dans le secteur agricole.

- Banque mondiale, *Gender and Development*. Documents de politiques et autres rapports sur l'environnement, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles. Internet: <http://www.worldbank.org/gender/resources/research/res3.htm#Harold>
- Commission européenne, DG Développement, *Development policy and sectoral issues: Environment, rural development*, 10 septembre 2001. Ébauche. Lignes directrices de programmation pour le secteur agricole.
- Fonds international de développement agricole. Pour des renseignements sur l'approche de la FIDA en matière de genre et de sécurité alimentaire de la famille, voir <http://www.ifad.org/gender/> et <http://www.ifad.org/gender/links.htm>.
- Groupe de travail interinstitutions sur les Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité. Le GTI-SICIAV donne des conseils sur les indicateurs à employer pour évaluer la sécurité alimentaire.
- Hambly, H., Hafkin, N., Wesseler, G. et Boto, I., *Gender and Agriculture in the Information Society*, ISNAR, Addis-Abeba, 2002, «ISNAR Briefing Paper» no 55. Internet: <http://www.isnar.cgiar.org/publications/briefing/bp55.htm>
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Genre et sécurité alimentaire*. Internet: <http://www.fao.org/gender/GENRE.htm>, <http://www.fao.org/gender/fr/rural3-f.asp>.
- Saito, K., et Spurling, D., *Developing Agricultural Extension for Women Farmers*, Banque mondiale, Washington, 1992. Internet: http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDS_IBank_Servlet?pcont=details&eid=000178830_98101903550857.
- Wageningen University, Gender Studies, Pays-Bas. Internet: <http://www.sls.wau.nl/gender/>

DOMAINE PRIORITAIRE 3

Les transports

3.1

Vue d'ensemble des questions d'égalité des genres dans le secteur des transports

Pour de nombreux gouvernements, les problèmes dans le secteur des transports et la recherche de solutions appropriées sont une priorité. Même si la mobilité des personnes et des marchandises touche l'ensemble de la population, les femmes et les hommes ont des besoins différents parce qu'elles exercent des activités et des rôles différents. Par exemple, les femmes ont souvent la charge de mener les enfants à l'école et dans les centres de santé, de ravitailler le ménage en eau et en combustibles et de faire les courses au marché. Tant les femmes que les hommes exercent des activités économiques qui nécessitent des moyens de transport, mais, encore une fois, leurs besoins peuvent être différents. Par exemple, les hommes ont peut-être à se rendre à la ville pour travailler, pour acheter des intrants agricoles ou pour visiter des institutions financières, alors que les femmes doivent transporter des marchandises dans les marchés locaux.

Qui assume le fardeau?

Selon des études menées au **Ghana**, les femmes consacrent trois fois plus de temps que les hommes aux transports et portent quatre fois plus de poids que les hommes par an. Une travailleuse passe en moyenne 20 heures par semaine dans les transports alors que le travailleur, environ sept heures, ce qui représente, pour la femme, 50 % des heures de travail à temps plein d'un travailleur. Aussi, faudrait-il ajouter ce temps à toutes les autres activités domestiques mentionnées ci-dessus³¹.

Selon une étude de la Banque mondiale menée en 1994 dans trois pays africains, le transport lié aux besoins du ménage pour lequel les femmes sont largement responsables représentait entre 31 % et 63 % du temps total que les femmes consacraient aux déplacements³².

Dans de nombreuses sociétés, le droit des femmes de se déplacer seules est limité par la loi ou par la coutume et elles sont susceptibles d'être harcelées dans les lieux publics.

Les femmes et les hommes peuvent prendre différents moyens de transport. Or, il semble convenable pour les hommes de conduire un camion, une voiture et même une bicyclette, les femmes ont recours plus souvent aux transports publics ou à la marche.

La CE reconnaît que les différences entre les habitudes de transport et d'activités des hommes et des femmes sont une caractéristique commune de tous les systèmes de transport³³. Manifestement, la solution globale aux inégalités entre les genres ne réside pas seulement dans le secteur des transports car les inégalités et les différences entre les genres doivent être prises en considération lors de l'évaluation des priorités pour que les interventions dans ce secteur contribuent à répondre aux besoins des femmes et des hommes.

³¹ Dawson, J. et Barwell, I. (1993), *Roads are not enough*, ITDG Publising, Rugby, 1993. Cité dans SIDA. *Handbook for Mainstreaming. A Gender Perspective in the Rural Transportation Sector*, 1997.

³² Malmberg, C., *Case Study on the Role of Women in Rural Transport: Access of Women to Domestic Facilities*, Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne, Document de travail n° 11, Banque mondiale, 1994.

³³ EU Presidency Statement on sustainable development: transport: Ninth Session of the UN Commission on Sustainable Development. Inter-Sessional Ad Hoc Working Group on Transport and Atmosphere, mars 2001.

Zambie : les zones rurales demandent une politique des transports qui les relie aux marchés

En Zambie, il n'y avait pas de politique de développement sensible au genre dans le secteur des transports et la majorité des femmes, en particulier dans les collectivités agricoles, avaient peu accès à des moyens de transport. En reconnaissant ces limites, au moment de développer une politique intégrée de communication et de transport, le gouvernement a adopté un certain nombre de mesures pour corriger la situation et éliminer les obstacles fondés sur le genre en intégrant les besoins des femmes en matière de transport dans le processus général de planification et d'élaboration des politiques dans le secteur des transports. Ces mesures comportent les suivantes:

- Faire l'inventaire en fonction des genres de l'utilisation des moyens de transport et de communication.
- Mettre en oeuvre des activités de formation et de sensibilisation à l'intention des femmes relativement à la construction et à la gestion des infrastructures de transport.
- Faciliter les recherches visant à déterminer les modes de transport utilisés dans les différentes localités rurales, en particulier par les femmes, et établir des mesures d'intervention appropriées.
- Faciliter et fournir des prêts à des conditions libérales et d'autres incitatifs, comme des congés fiscaux pour les transporteurs ruraux, en vue d'améliorer l'accès aux transports par les femmes dans les zones rurales, en particulier les femmes handicapées.
- Renforcer les capacités des femmes à participer à la gestion des transports dans leurs collectivités.
- Élaborer des mécanismes de coordination entre le secteur des transports et d'autres secteurs de l'économie pour que des avantages reviennent surtout aux femmes.
- Promulguer des règlements pour contraindre les transporteurs à importer des équipements accessibles aux femmes et aux personnes handicapées.

Adapté de: Gouvernement de Zambie, Ministère des Communications et Transports, Politique des Transports, mai 2002 ; Gouvernement de Zambie, Le genre dans la division du développement, politique nationale d'égalité des genres. <http://www.zihrm.org.zm/index.php>

3.2

Quelques questions clés concernant l'égalité des genres dans le secteur des transports

Niveau macro

- Est-ce que les décisions stratégiques dans le secteur des transports reflètent les engagements nationaux en matière d'égalité des genres (p. ex. le Programme d'action de Pékin ou les OMD), c'est-à-dire est-ce qu'elles prennent en considération les besoins économiques et les autres besoins des femmes et des hommes ainsi que leurs capacités de mobilité? Ces décisions s'accordent-elles avec les dispositions visant l'égalité des genres établies par la communication de la CE favorisant les transports durables dans la coopération au développement? Par exemple, les politiques de transport qui favorisent les routes et les voitures privées au détriment (ou en substitution) des transports publics, auront des incidences différentes sur les hommes et les femmes qui n'ont pas accès à des voitures privées.

- Est-ce que les femmes et les groupements féminins sont représentés au sein des équipes qui sont chargées d'analyser les stratégies et les politiques de transport en sorte que, entre autres, les engagements de renforcer la participation économique des femmes et de réduire la ségrégation professionnelle soient soutenus plutôt que mitigés par la politique des transports choisie?
- Y a-t-il des données sur les différentes capacités et habitudes de déplacement des femmes et des hommes ainsi que sur les incidences et les retombées économiques selon les genres des services de transport?
- Les programmes du secteur des transports donnent-ils la priorité aux indicateurs techniques et financiers, en prêtant moins d'attention à la qualité des services fournis aux clients (p. ex. questions de sécurité, données sur les accidents ventilées par sexe)?
- Est-ce que les différences dans les capacités de mobilité entre les femmes et les hommes ont un fondement juridique (p. ex. les femmes ont-elles besoin de l'autorisation d'un homme ou d'être accompagnées par un homme pour voyager à l'extérieur de leur communauté)?
- Les valeurs et les normes sociales découragent-elles les femmes de voyager et de se déplacer seules? Est-ce qu'elles les exposent au harcèlement dans les lieux publics?

Niveau méso

- Y a-t-il eu au niveau méso une large consultation des groupes représentatifs des usagers des transports de façon à ce que les services de transport rencontrent les besoins des femmes et des hommes? Par exemple, il pourrait s'avérer nécessaire de prévoir des sièges séparés pour les hommes et les femmes dans les transports en commun, ou des abris et des cabines téléphoniques bien éclairés pour que les femmes puissent se déplacer seules plus facilement.
- Les différences dans la possession et dans l'usage des véhicules pour les besoins de transport des femmes et des hommes et pour les activités rémunératrices sont-elles prises en considération dans la prestation de services de transport en vue d'accroître les avenues de développement économique?
- Est-ce que les décisions relatives aux tarifs des transports en commun sont basées sur le revenu total des ménages ou prennent-elles en considération le fait que les hommes et les femmes n'ont pas toujours le même accès aux revenus du ménage et peuvent voyager à des fréquences et à des moments différents?
- Est-ce que les possibilités d'emploi et les processus de recrutement associés avec les nouveaux modes de transport prévoient des mesures pour s'assurer que les femmes sont informées des possibilités et qu'elles sont employées sur un pied d'égalité?
- Les programmes du secteur des transports comportent-ils des mesures pour promouvoir la participation active des femmes dans la gestion des projets d'infrastructures (possibilités d'emploi à tous les niveaux, accès aux nouveaux débouchés, participation aux initiatives de développement local, renforcement des capacités dans la préparation de soumissions et la passation de marchés)?

Niveau micro

- Les femmes font-elles habituellement des déplacements à buts multiples, souvent accompagnées de leurs enfants, et dont le moment est choisi pour ne pas nuire à l'exécution de leurs tâches ménagères (repas, etc.)?³⁴ Les femmes ont-elles tendance à travailler plus près de la maison alors que les hommes font des déplacements à but unique pour aller, aux heures de pointe, à leur travail ou au marché?
- Les femmes et les hommes utilisent-ils des modes de transport différents? Par exemple, est-ce que l'on considère qu'il n'est pas approprié pour les femmes de rouler à bicyclette alors que c'est un mode de transport efficace pour de nombreux hommes?

³⁴ Des voyages à buts multiples peuvent comporter, par exemple, d'accompagner les enfants à l'école, éventuellement dans un centre de santé, et ensuite d'aller au marché pour acheter ou vendre des produits.

- Quand un ménage a accès à une motocyclette, bicyclette ou voiture privée, est-ce que c'est l'homme qui l'utilise en priorité et que la femme doit dépendre des transports publics ou se déplacer à pied?
- Les femmes se sentent-elles obligées de ne pas voyager seules en public à cause d'un réel danger d'agression ou de la désapprobation sociale?



Lectures complémentaires sur l'intégration des questions de genre dans les transports

- Banque mondiale, «Gender and transport: A rationale for action», *PREMnotes*, no 14, janvier 1999.
Internet: <http://www1.worldbank.org/prem/PREMNotes/premnote14.pdf>
- Elson, D., Evers, B. et Turner, J., *Transport Sector Programmes in Developing Countries: Integrating a Gender Analysis*, University of Manchester, Graduate School of Social Sciences, GENECON Unit, Manchester, 27 avril 1999. Internet: http://www.geocities.com/transport_research/genecon.htm.
- Fernando, P. et Porter, G. éd., *Balancing the Load. Women, Gender and Transport*, Zed Books, Londres, 2002.
- Le Gender and Transport Thematic Group (GTTG) de la Banque mondiale facilite l'intégration du genre dans les politiques et les projets de transport par (i) le soutien de la recherche et des projets pilotes liés au genre, (ii) la diffusion des pratiques exemplaires et (iii) le dialogue avec les gouvernements, les ONG et les organismes internationaux oeuvrant dans des secteurs semblables. La Banque mondiale a publié, entre autres, *Mainstreaming Gender in Transportation Projects* (1997), un outil très utile. On trouvera une liste de conclusions et de recommandations découlant d'un séminaire spécial sur le transport et le genre organisé par la Banque mondiale en avril 1999, à l'adresse suivante : http://www.cityshelter.org/13_mobil/23tend.htm. On trouvera aussi des études de cas portant sur les initiatives du GTTG ici: http://www.worldbank.org/gender/transport/Case_Studies/case_studies.htm
- Malmberg, C., *Case Study on the Role of Women in Rural Transport: Access of Women to Domestic Facilities*, Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne, Document de travail no 11, Banque mondiale, 1994. Internet: http://www.worldbank.org/transport/rural_tr/imt_docs/ntk6c.pdf
- *Public Transport Gender Audit*, Department for Transport, Royaume-Uni. Le ministère du Transport du Royaume-Uni a commandé un audit sur le transport en commun et les genres, qui a comporté une recherche bibliographique et des groupes de discussion. L'audit a donné lieu à un rapport exhaustif destiné aux décideurs et aux organismes de transport qui comporte aussi une liste de contrôle pouvant servir d'outil de gestion.
- SIDA, *Handbook for Mainstreaming. a Gender Perspective in the Rural Transportation Sector*, Department for Infrastructure and Economic Cooperation, Transport Division, Swedish International Development Cooperation Agency, Stockholm, 1997. On peut obtenir ce guide auprès du bureau d'aide en matière de genre de l'UE. Il contient une série très utile de questions de programmation que l'on peut prendre en considération lorsque l'on tente d'intégrer des questions liées au genre dans le secteur du transport. On y trouve aussi une explication de l'importance de ces questions ainsi que des conseils sur la manière de traiter les réponses.
- Turner, J. et Grieco, M., *Gender and Time Poverty: the Neglected Social Policy Implications of Gendered Time, Transport and Travel*. Communication faite à la International Conference on Time Use, Université de Luneberg (Allemagne), avril 1998. Internet: http://www.dft.gov.uk/stellent/groups/dft_mobility/documents/page/dft_mobility_506790-02.hcsp

DOMAINE PRIORITAIRE 4

Le renforcement des capacités institutionnelles, la bonne gestion des affaires publiques et l'état de droit

4.1

Vue d'ensemble du renforcement des capacités institutionnelles, de la bonne gestion des affaires publiques et de l'état de droit

Comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, les inégalités de genre peuvent avoir un fondement juridique. Il se peut que les femmes n'aient pas droit à une part de l'héritage de leur père égale à celles de leurs frères. Il se peut qu'elles n'aient pas le droit de voyager ou d'obtenir un passeport sans un consentement masculin ou, à titre individuel, d'être propriétaire, d'ouvrir un compte bancaire ou d'obtenir des prêts commerciaux ou agricoles.

Manifestement, la démocratie dans n'importe quel pays ne peut pas progresser si les inégalités de genre et les autres types d'inégalités ne sont pas abordés, y compris celles qui ont un fondement juridique. C'est dans ce contexte que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)³⁵ prend toute son importance en fournissant un plan d'action pour redresser les inégalités de genre à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Cette convention, également connue sous le nom de «Traité pour le droit des femmes» ou «Convention des femmes», a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979.

La CEDAW, communément appelée la «déclaration universelle des droits des femmes», est l'accord le plus exhaustif sur les droits fondamentaux des femmes et une étape cruciale dans l'élaboration de normes concernant ces droits.

Beaucoup d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme sont « neutres en termes de genre » et supposent que les règles du jeu sont équitables partout dans le monde. Ils garantissent que tous les citoyens seront traités sans discrimination par l'État, mais cette garantie est à elle seule insuffisante pour traiter les inégalités existantes.

Guatemala: Le soutien de la CE pour la réalisation de l'égalité des genres

En 2001, la délégation de la CE a créé un réseau pluridisciplinaire de spécialistes des questions de genre au sein des délégations, du gouvernement et de la société civile afin d'aider à améliorer les aspects relatifs à l'égalité des genres dans la coopération au développement de la CE. Le réseau a favorisé l'identification et l'utilisation, le cas échéant, de compétences spécialisées en matière de genre dans le cadre de l'appui de la CE au Guatemala en vue de l'intégration de la dimension de genre. Récemment, le réseau s'est transformé en une alliance entre les mêmes partenaires et relève maintenant du secrétariat présidentiel de la femme du gouvernement. Il en a résulté une prise de conscience accrue de la nécessité d'augmenter les crédits budgétaires pour les questions de genre, de créer des nouveaux programmes et d'élaborer des nouvelles politiques pour promouvoir l'égalité des genres.

Source : Commission Européenne. Rapport de la CE sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, CES (2004) 1379. Document de travail de la Commission. Bruxelles, 29 octobre 2004.

³⁵ Voir la section 1, chapitre deux de la Boîte à outils.

Bien que certains aspects de la vie soient en effet partagés par les femmes et les hommes et que les femmes doivent, en conséquence, avoir les mêmes chances dans ces domaines, s'agissant des droits des femmes, il faut prendre en considération des aspects comme l'autonomie au sein de la famille, des conditions appropriées à la procréation et le droit à l'autonomie financière.

Pour la plupart des femmes, un régime de droit approprié garantirait non seulement l'égalité avec les hommes dans les domaines de la vie qui sont communs aux deux sexes, mais aussi la justice dans la vie civile et privée... Les instruments courants visant les droits de l'homme reflètent l'expérience masculine dans un monde d'hommes... le droit de ne pas subir la torture s'applique aux femmes comme aux hommes en tant que citoyens, mais ils passent sous silence la violence familiale que subissent quotidiennement de nombreuses femmes partout dans le monde.

L'adoption de la CEDAW a été déterminante du fait qu'elle réaffirme l'indivisibilité et l'interdépendance des droits de l'homme, ce qui signifie que ces droits doivent être garantis et concrétisés dans tous les domaines – politiques, économiques, sociaux et culturels – parce que la jouissance de certains droits peut être tributaire ou contribuer à la jouissance d'autres droits.

Il est intéressant de constater que, même si la plupart des constitutions nationales garantissent le droit de vote aux femmes et si bon nombre d'entre elles leur garantissent le droit de se présenter aux élections, seulement 12 % des députés à travers le monde sont des femmes. Souvent l'infériorité économique, sociale et culturelle des femmes les empêche de revendiquer leurs droits politiques et civils fondamentaux.

Femmes parlementaires dans certains pays

Pays	Femmes parlementaires (%)
Australie	26,5
Bahamas	18
Bangladesh	2
Cambodge	9,3
Égypte	2,4
Italie	10,3
Mexique	15,9
Namibie	21,4
Philippines	17,2
Fédération de Russie	6,4
Venezuela	9,7
Yémen	0,7
Rwanda	25,7

Source: PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 2003.

4.2



Quelques questions clés concernant l'égalité des genres relativement au renforcement des capacités institutionnelles, à la bonne gestion des affaires publiques et à l'état de droit

Niveau macro

- La CEDAW a-t-elle été ratifiée? Quelles sont les objections et les réserves qui ont été formulées par rapport à certaines dispositions et quelles sont les mesures qui ont été prises pour les éliminer? Le gouvernement et les ONG produisent-ils des rapports périodiques à l'intention du comité CEDAW détaillant les progrès réalisés dans l'application de la Convention, et ce avec la participation la plus large possible de la société civile? Est-ce que ce sont des organisations de femmes qui contrôlent ce processus à tous les niveaux? Les commentaires du comité CEDAW sont-ils largement diffusés?
- Est-ce que les obligations gouvernementales au regard de la CEDAW figurent dans le dialogue politique avec la CE (dans l'élaboration du DSP, dans la négociation des accords commerciaux, dans la résolution des conflits et les négociations de paix et dans d'autres situations) ?
- Les principes d'égalité et de non-discrimination sont-ils énoncés dans la législation nationale?
- Les obligations aux termes de la CEDAW sont-elles traduites en réformes stratégique et législative dans tous les secteurs?
- Est-ce que des engagements en faveur de l'égalité des genres sont accomplis au niveau des institutions (Parlement, ministères, mécanismes nationaux de promotion des femmes, médias) par le renforcement de la participation des femmes aux élections en tant que candidates et électrices, par l'élaboration de mesures spécifiques ou de mesures spéciales temporaires (quotas) pour qu'il y ait

plus de femmes dans des positions de décision dans tous les secteurs (public et privé) et à tous les niveaux, et par la mise en oeuvre des principes d'égalité des chances en matière d'emploi ?

- Y a-t-il des mécanismes qui permettent de rendre compte de l'application effective des dispositions d'égalité des genres au niveau gouvernemental et à tous les niveaux de l'administration des affaires publiques?
- La collecte de données reflète-t-elle la préoccupation pour l'égalité des genres en renforçant les capacités institutionnelles de collecte de données ventilées par sexe et d'informations qualitatives sur des questions d'égalité des genres dans tous les secteurs?
- Est-ce que tous les citoyens ont accès aux médias et à d'autres canaux d'information leur permettant de discuter des questions d'égalité de genre?

Le renforcement des capacités institutionnelles pour traduire en actions les politiques d'égalité des genres: le Centre marocain d'information, de documentation et des études sur la femme (CMIDEF)

Depuis octobre 2004, le Maroc possède un institut public consacré à l'étude la condition féminine. Le Centre marocain d'information, de documentation et des études sur la femme (CMIDEF) est issu du partenariat entre une institution gouvernementale pour les femmes, le Secrétariat d'État chargé de la famille, de l'enfance et des personnes handicapées, et la Commission européenne, dans le cadre du Projet d'appui au développement humain et à l'intégration sociale (programme MEDA) d'une durée de deux ans.

Le CMIDEF doit conseiller le Secrétariat d'État et d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux sur la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation d'initiatives de promotion de la femme dans le pays. Il assure la collecte, le traitement et la diffusion de données démographiques et statistiques sur la situation des femmes et il réalise des études sectorielles sur le statut socio-économique des femmes dans des domaines comme le droit des femmes, la santé, la violence contre les femmes, l'emploi et la formation professionnelle.

La création du CMIDEF arrive au moment même où la société marocaine récolte enfin les fruits de ses efforts en matière d'égalité des genres: la réforme du statut de la femme dans le droit familial et la participation accrue des femmes à la Chambre des représentants sont les exemples les plus notables. Le CMIDEF fournit aux institutions publiques et à la société civile dans son ensemble la possibilité et les moyens de donner de l'envergure au nouvel environnement politique et juridique et d'assurer sa pérennité.

Adapté du site Web du Secrétariat d'État chargé de la famille, de l'enfance et des personnes handicapées du Royaume du Maroc, http://www.sefsas.gov.ma/CMIDEF_Francais.htm et du site de la Délégation de la Commission européenne au Maroc, <http://www.delmar.cec.eu.int/>.

Niveau méso

- Le système juridique et judiciaire, la police et les agents de probation sont-ils informés de la législation concernant les droits des femmes et l'appliquent-ils?
- Les universités et les facultés de droit incluent-elles l'enseignement de la CEDAW dans leur programme de cours?
- Les organismes responsables de l'administration et de la prestation des services (santé, éducation, affaires sociales) à tous les niveaux sont-ils informés de la législation et des politiques relatives aux droits des femmes et les appliquent-ils à leurs pratiques de recrutement et d'emploi et aux modalités de prestation des services?

- Y a-t-il une sensibilisation soutenue des médias en vue d'élever le niveau des débats publics sur les droits des femmes? Y a-t-il beaucoup de reportages sur les succès et les échecs en la matière?
- Les organismes de défense des droits des femmes sont-elles actives à ce niveau? Les questions concernant l'égalité des genres et les droits des femmes figurent-elles dans le programme des associations de travailleurs? Est-ce que la société civile dans son ensemble est sensibilisée aux questions d'égalité des genres et encouragée à intégrer les questions de genre dans ses activités?

Le programme **PROIGUALDAD**, mis en oeuvre au Panama de 1997 à 2002, est un exemple de pratique exemplaire dans le secteur du renforcement des capacités. On estime qu'il a joué un rôle clé dans la création de conditions propices à l'intégration des questions de genre pour développer une masse critique au sein de la population générale et renforcer l'autonomie des femmes.

Parmi ses principales activités, PROIGUALDAD a contribué à développer et à renforcer les capacités du secteur public par le renforcement des mécanismes existants de promotion de l'égalité des genres, la création d'un système national de renforcement des capacités (Sistema Nacional de Capacitación en Género, SNCG) et par l'intégration de la perspective de genre dans les programmes d'éducation et le matériel didactique. Le projet a aussi aidé les réseaux d'ONG et la société civile à renforcer leurs capacités à intégrer les questions de genre dans des domaines comme la gestion de projets, l'assistance juridique, la lutte contre la violence, l'alphabétisation et le soutien organisationnel.

Les médias ont joué un rôle important dans la lutte contre la discrimination ainsi que dans la promotion de l'importance des femmes dans la société et l'élimination des stéréotypes sexistes.

Source: Commission européenne. *Promoción de la Igualdad de Oportunidades en Panamá*, projet no PAN/B7-3010/95/100.

Niveau micro

- Quelles sont les principales inégalités des genres ayant un fondement juridique qui ont un effet défavorable sur les femmes (accès inégal au crédit et à la propriété, accès à l'éducation, protection contre la violence domestique, etc.)?
- Y a-t-il des programmes d'alphabétisation juridique visant à sensibiliser les femmes et les hommes, et les garçons et filles à leurs droits vis-à-vis de l'État, d'autres institutions et organisations dans tous les secteurs et à tous les niveaux, et de leurs collectivité et famille?
- Les femmes et les hommes jouissent-ils d'une participation et d'un accès égaux au système juridique pour se prévaloir de leurs droits dans tous les secteurs et à tous les niveaux? Est-ce que la protection et la réparation leur sont garanties (y compris la protection contre la violence)?
- La violence contre les femmes est-elle abordée clairement dans les médias et dans les programmes de protection? Les hommes participent-ils aux programmes de sensibilisation?
- Y a-t-il des possibilités de renforcer la participation des femmes et des hommes dans le processus de suivi de la CEDAW?



Lectures complémentaires sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles, de la bonne gestion des affaires publiques et de la primauté du droit

- Ashworth, G., *Gendered Governance: An agenda for change*, PNUD, mars 1996. Internet: http://www.undp.org/gender/resources/mono_03.htm.
- Commission européenne, *Good Governance and Human Rights*, Délégation de la Commission européenne en Ouganda. Un exemple du soutien qu'apporte la CE aux programmes concernant les droits de l'homme, les principes démocratiques, la primauté du droit et la bonne gouvernance. Internet: http://www.deluga.cec.eu.int/en/eu_and_uganda/gov_human_rights.htm
- Conzelmann, T., «Governing Good Governance: The EU and the Co-ordination of Foreign Aid Policy», *Foreign Aid and International Relations*, Hong, Z., éd., Social Science Documentation Publishing House, Pékin, 2001.
- Crawley, M., et O'Meara, L., *Gender Proofing Handbook*, Gender Equality Unit, Department of Justice, Equality and Law Reform, Dublin, 2002. Internet: http://www.ndpgenderequality.ie/publications/publications_01.html
- King, E. et Mason, A., *Genre et développement économique : vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*, Banque mondiale, Washington, 2003. ISBN 2-89035-369-9. Internet: http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDS_IBank_Servlet?pcont=details&eid=000160016_20040323132450
- Mackay, F., et Bilton, K., *Equality Proofing Procedures in Drafting Legislation: International Comparisons*, Scottish Executive Central Research Unit, Édimbourg, 2001. Internet: <http://www.scotland.gov.uk/cru/kd01/red/equalproof-00.asp>
- PNUD, BRECEI, Centre d'appui régional de Bratislava, *Drafting Gender-Aware Legislation*. PNUD, Bratislava, 2003. Internet: <http://gender.undp.sk/index.cfm?module=database&page=document&documentID=3283>. Voir aussi: <http://gender.undp.sk/>.
- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, PNUD, New York, 1995.
- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, PNUD, New York, 2003.
- Secrétariat pour les pays du Commonwealth, *Gender, democracy, peace and conflict*. Internet: <http://www.thecommonwealth.org/Templates/STPDInternal.asp?NodeID=34017&int1stParentNodeID=33887&int2ndParentNodeID=33895&int3rdParentNodeID=33899>

DOMAINE PRIORITAIRE 5

Le commerce et le développement

5.1

Vue d'ensemble sur l'égalité des genres, le commerce et le développement

Le commerce et le développement sont intrinsèquement liés en raison de leur impact sur les moyens d'existence. Cependant, il faut examiner certaines hypothèses qui sous-tendent les politiques commerciales dans la perspective de l'objectif international d'égalité des genres comme nous l'avons détaillé dans le chapitre deux de la première section de cette Boîte à outils.

Bien qu'il soit nécessaire d'étudier l'impact du commerce sur les rapports de genre, il importe aussi d'examiner les incidences qu'ont les inégalités entre les genres sur les résultats des politiques commerciales.

On a souvent formulé la supposition que les politiques, et particulièrement les politiques commerciales, sont « neutres en termes de genres » et qu'elles ont des effets identiques sur les femmes et sur les hommes, et sur les différentes catégories de femmes et d'hommes (p. ex. les jeunes, les personnes âgées, les travailleurs en milieu rural, les personnes handicapées, les membres de différents groupes ethniques, les travailleurs qualifiés et non qualifiés, etc.). Pourtant, la libéralisation des échanges, par exemple, a des conséquences plus positives sur les personnes déjà employées dans des industries ou des secteurs ayant un avantage comparatif dans le commerce international. Comme nous l'avons examiné dans le premier domaine d'action prioritaire ci-dessus, la spécialisation professionnelle verticale et horizontale qui détermine la surreprésentation des femmes dans les emplois de niveau inférieur et moins bien rémunérés dans certains secteurs est une caractéristique de bon nombre d'économies en développement. La ségrégation professionnelle selon le genre déterminera si les hommes ou les femmes bénéficieront des mesures de libéralisation des échanges.

Bien que, globalement, la proportion des femmes au sein de la population active ait augmenté, il faut examiner les secteurs où elles travaillent pour comprendre les incidences probables des mesures de libéralisation des échanges. Dans le secteur formel, les femmes sont toujours moins bien rémunérées que les hommes pour un travail égal, et la ségrégation professionnelle verticale et horizontale selon le genre est généralisée.

Au niveau des ménages, les améliorations dans l'égalité de l'accès au marché du travail pour les femmes et pour les hommes ne se sont pas encore traduites par un renforcement véritable de l'autonomie financière et sociale des femmes parce que la redistribution équitable des responsabilités familiales n'a pas eu lieu et les femmes doivent souvent assumer une double voire une triple charge de travail: un travail rémunéré, les tâches ménagères, le soin des enfants et des personnes âgées, et le travail communautaire.

En 2003, il y avait 1,1 milliard de femmes parmi les 2,8 milliards de personnes qui avaient un travail. Depuis 1993, la part des femmes de l'emploi total a augmenté jusqu'à un peu plus de 40 %³⁶.

Les effets du commerce doivent être mesurés pour déterminer qui bénéficie réellement de la libéralisation des échanges et les mesures qui peuvent être prises pour qu'un plus grand nombre de groupes en profitent. En fait, dans de nombreux pays, l'écart entre les riches et pauvres se creuse. Le contrôle sur les ressources s'exerce en faveur des élites et contre les intérêts des populations pauvres et vulnérables qui ont moins de chances de tirer profit des occasions que présente la libéralisation des échanges commerciaux. Par exemple, il peut s'avérer difficile, voire impossible, pour ces populations d'avoir accès à la formation professionnelle, à des licences d'exportation, à des services de crédit et à d'autres services financiers et à des renseignements.

³⁶ OIT, *Global Employment Trends for Women 2004*, OIT, Genève, mars 2004.

Mesurer l'impact sur les questions de genre des relations commerciales entre l'Union européenne et l'Amérique latine

Un projet mis en oeuvre par WIDE (Women in Development Europe) avec le soutien financier de la CE a porté sur l'absence d'une perspective de genre dans les accords entre l'Union européenne et l'Amérique latine, la pénurie d'informations et d'outils pour mesurer les effets du commerce sur les relations entre les genres et l'absence des femmes dans le processus décisionnel.

Le projet visait à soulever les répercussions des politiques commerciales sur les questions de genre au sein du forum de discussion de l'Union Européenne et des institutions gouvernementales nationales chargées du commerce. Il visait également à renforcer la participation de la société civile, surtout les femmes, dans le processus décisionnel déterminant les accords commerciaux. Diverses consultations sur le rapport entre les questions de genre et le commerce ont été organisées tout au long du projet, auxquelles ont participé des fonctionnaires de l'Union européenne et de l'Amérique latine chargés des questions commerciales et des représentants d'ONG qui étudient ces questions. Le projet a également donné lieu à la formulation de recommandations à l'intention de l'Union européenne, du gouvernement du Mexique et des gouvernements des pays du MERCOSUR.

Pour alimenter le débat de fond, des recherches sur les effets sexospécifiques des accords commerciaux entre l'UE et l'Amérique latine, comme le document de politique intitulé *International Trade and Gender Inequality: A gender analysis of the trade agreements between the European Union and Latin America: Mexico and MERCOSUR*, ont été publiées et largement diffusées. En outre, des outils analytiques pour mesurer les effets du commerce international et des politiques commerciales sur les rapports de genre ont été élaborés, y compris un ensemble d'indicateurs établissant le lien entre des facteurs de politiques commerciales et la situation des femmes. On trouvera les résultats dans la publication intitulée *Instruments for Gender Equality in Trade Agreements: European Union-MERCOSUR-Mexico*.

Source: Appui de la Commission Européenne pour intégrer les questions de genre dans la coopération au développement (Ligne budgétaire Genre)
http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/gender/projects_wide_en.htm.

Dans le système mondial du commerce, les travailleurs occasionnels et ceux dans le secteur informel sont susceptibles d'être exploités parce que la concurrence est plus forte et les entreprises cherchent à réduire les coûts de la main-d'œuvre. Dans leur souci d'être compétitives et de distribuer des dividendes aux actionnaires sur le marché mondial, les entreprises négligent souvent de verser des cotisations d'assurance sociale ou de s'acquitter de leurs engagements au chapitre des avantages sociaux comme les congés de maternité payés, l'assurance maladie, etc. Le tableau ci-dessous présente une comparaison des femmes travaillant dans le secteur informel. Il est clair que certains pays comptent une plus grande part de femmes dans le secteur informel.

Proportion des emplois dans le secteur informel occupés par des femmes – 1997/2000

Pays	Proportion des emplois non agricoles	Proportion des emplois non agricoles dans les entreprises informelles	Proportion des emplois non agricoles en dehors des entreprises informelles
Inde	20	20	20
Mexique	39	40	38
Kenya	60	42	79
Afrique du Sud	53	45	61
Tunisie	18	15	22

Données préparées par Jacques Charmes.

Source: *Les femmes et les hommes de l'économie informelle, Une image statistique*, OIT, 2002.

Table ronde des Nations Unies sur le commerce et l'égalité des genres, 2004

Les États membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le centre de coordination des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement ont organisé une table ronde sur le commerce et les questions de genre à l'occasion de l'onzième conférence de la CNUCED à São Paulo en juin 2004³⁷.

Les participants à la table ronde ont recommandé que les **mesures internes** suivantes soient prises pour redresser les inégalités de genre dans le contexte du commerce international.

- Améliorer l'accès des femmes et des fillettes à l'éducation et à la formation professionnelle.
- Prendre des mesures pour réduire la discrimination sur le marché du travail.
- Favoriser l'accès des femmes entrepreneurs à l'information sur les marchés d'exportation et au crédit (et pas seulement au micro-crédit).
- Assurer l'égalité des droits à la terre et aux autres ressources productives.
- Réduire la violence contre les femmes, sans quoi elles ne peuvent pas jouir de leurs autres droits.
- Appuyer les femmes dans leur rôle reproductif, par exemple par l'établissement de garderies et de programmes d'alimentation des enfants.
- Assurer l'intégration, la cohérence et la mise en oeuvre proactive des politiques d'égalité des genres dans tous les ministères.

5.2

Quelques questions clés concernant l'égalité des genres et le commerce

Niveau macro

- Au niveau macro, la ségrégation professionnelle verticale et horizontale selon le genre est un bon indice pour déterminer l'impact du commerce. Les politiques commerciales prennent-elles en considération les différentes répercussions sur l'égalité des genres du renforcement ou de la suppression de certains secteurs de l'économie où les femmes ou les hommes sont majoritaires, créant ainsi des chances inégales pour les femmes et pour les hommes, de la dévalorisation de la production locale de biens par le remplacement des importations, et de l'utilisation de terres, destinées précédemment à la consommation intérieure, pour des cultures d'exportation?
- Des évaluations environnementales (Sustainability Impact Assessments – SIA) des politiques commerciales ont-elles été réalisées en vue d'évaluer les conséquences éventuelles d'un accord commercial et pour déterminer des mesures en vue d'améliorer les effets positifs et atténuer les effets négatifs? Les résultats des évaluations environnementales ont-ils été intégrés au dialogue de l'UE sur la politique commerciale?
- Y a-t-il des données ventilées par sexe concernant ces questions?
- Est-ce que des études sont entreprises pour évaluer les incidences des réformes économiques sur l'égalité des genres, par exemple les répercussions de la transition sur la situation des femmes dans le marché du travail?

³⁷ Internet: http://www.unctadxi.org/templates/Event_42.aspx?selected=conclusions.

- Est-ce qu'il y a des organisations de femmes et d'autres organismes concernés par les questions d'égalité des genres comme des associations de travailleuses ou de femmes employeurs qui participent au dialogue sur la politique commerciale?
- Est-ce qu'une nouvelle législation en faveur de l'égalité des genres a été élaborée pour s'assurer que les principes d'égalité des genres sont respectés lors de la création de nouvelles possibilités économiques comme, par exemple, dans les zones franches industrielles (ZFI)?

Niveau méso

- Est-ce que la législation existante sur l'égalité d'accès à l'emploi est appliquée à ce niveau?
- Est-ce que des informations quantitatives et qualitatives sur la situation actuelle des femmes et des hommes dans le marché du travail et dans le secteur informel et sur les effets possibles des questions commerciales sur les différents groupes concernés sont disponibles?
- Est-ce que des dispositions ont été prises pour analyser les désavantages liés à la surreprésentation des femmes dans le secteur informel et leurs incidences sur la quantité d'emplois, la qualité des emplois et la sécurité d'emploi (par exemple, les capacités de produire des revenus, les pensions de retraite)?
- Est-ce que des programmes de formation professionnelle susceptibles d'atténuer les effets de la ségrégation professionnelle existante et de préparer tant les femmes que les hommes à tirer profit des nouvelles possibilités économiques sont en cours d'élaboration?
- Est-ce que des échanges et des consultations ont cours à ce niveau avec des organismes de la société civile, y compris des femmes et des hommes d'affaires, des universitaires, des syndicats et des ONG? Est-ce que les femmes et les hommes sont représentés équitablement?

Niveau micro

- Comment les femmes et les hommes sont-ils concernés à ce niveau en tant que consommateurs et producteurs par les nouvelles possibilités commerciales? Les femmes devraient être avantagées par l'effet de prix de la libéralisation des échanges à la fois comme consommatrices individuelles et comme membres du ménage, premier responsable du budget familial.
- Est-ce que l'introduction de biens de consommation moins chers en raison de la libéralisation du commerce nuit au travail des commerçantes et des productrices?
- Les femmes et les hommes qui ont peu de moyens et de temps ont-ils l'occasion de profiter des occasions de développement des compétences?
- Les femmes qui travaillent dans le secteur agricole sont-elles des travailleuses familiales non rémunérées? Est-ce qu'elles profitent de la hausse des prix des marchandises (produits agricoles, autres produits, services) qu'elles contribuent à produire?
- La promotion de la culture d'exportation se fait-elle au détriment de la culture vivrière, ce qui exerce des pressions accrues sur les femmes (et les hommes) pour qu'ils concentrent leurs efforts sur la culture d'exportation et contribue parfois sans le vouloir à la détérioration de l'état nutritionnel de toute la famille? En règle générale, les femmes pratiquent une agriculture de subsistance qui peut être considérée comme moins importante que la culture commerciale et que les hommes contrôlent souvent.



Lectures complémentaires sur l'égalité des genres et le commerce

- ACIDI, *L'égalité entre les sexes, le commerce et le développement*, ACIDI, Ottawa, 2003. Notes pour une allocution de Susan Whelan, ministre de la Coopération internationale, à l'occasion d'une table ronde sur le commerce et l'égalité entre les sexes à Cancún au Mexique le 11 septembre 2003. Internet: http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/0/BA3A1CC2940D6BBF85256D9E00570F9E?OpenDocument.
- BRIDGE, «Trade Policy», *Development and Gender in Brief*, no 8, Institute of Development Studies, University of Sussex, Brighton, juillet 1999. Internet: <http://www.bridge.ids.ac.uk/dgb8.html>
- Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales, *Review of the integration of gender issues into EC Communications on mainstreaming gender equality in Community development cooperation, on the European Union's role in promoting human rights and democratization in third countries, and on conflict preventions; and the implementation of these commitments to gender integration in the External Relations field*, CE, Bruxelles, juin 2002.
- CNUCED, *Table ronde sur le commerce et la parité*, CNUCED, Genève, 2004. Table ronde à l'occasion de la CNUCED XI, qui s'est tenue à Sao Paulo le 15 juin 2004. Résumé (TD/L.378). Internet: http://www.unctad.org/fr/docs/tdl378_fr.pdf
- Elson, D., «Male Bias in Structural Adjustment», *Women and Adjustment Policies in the Third World*, Haleh Afshar et Carolynne Dennis, éd., éd. rév., Macmillan, Londres, 1995.
- *Gender and Trade*, FES, Genève, 2003. Compte rendu d'une table ronde organisée par la Fondation Friedrich Ebert en novembre 2003. Internet: <http://www.fes-geneva.org/reports/Gender%20and%20Trade%20final%20report.pdf>
- Gender, Trade and Development Program, Global Women's Project. Internet: <http://www.coc.org/focus/women/trade.html>
- GTZ, «Gender and Trade», *Gender Sourcebook*, GTZ. Internet: http://www.wiram.de/gendersourcebook/cooperation/cooperation_trade.html
- *International Gender and Trade Network at Cancun*, IGTN, Washington, 2003. Exposé de position sur des positions de l'OMC à l'occasion de la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun au Mexique du 10 au 14 septembre 2003. Internet: <http://www.genderandtrade.net/WTO/cancun.pdf>. L'IGTN publie un bulletin d'information sur des questions et des nouvelles concernant le commerce et le genre au sein de l'OMC. Internet: <http://www.genderandtrade.net/>.
- Karadenizli, M., SIAs, *EU trade policies and the gender analysis. A report from the DG Trade Seminar 'Sustainability Impact Assessments of trade agreements: making trade sustainable?'*, WIDE, Bruxelles, avril 2003, «WIDE Briefing».
- OIT et Ministère du Travail de la Jordanie, *Women Workers in the Textiles and Garments Industries in Jordan: A research on the Impact of globalization*, OIT, Genève, 2002.
- OIT, *Global Employment Trends for Women 2004*, OIT, Genève, mars 2004.
- Painter, G. et Ulmer, K., *Everywhere and Nowhere: Assessing Gender Mainstreaming in European Community Development Co-operation*, APRODEV/One World Action, Londres et Bruxelles, octobre 2002. Internet: <http://www.aprodev.net/files/gender/EverywhereNowhere02.pdf>

- PNUD, *Enabling economic growth through learning partnerships among African and Asian women*, Good Practices Database, United Nations Resources on Gender, PNUD, New York. Internet: <http://www.sdn.p.undp.org/perl/unifem/project.pl?do=view&id=79>. UNIFEM, Gender and Trade Programme. http://www.unifempacific.com/gender_trade.html
- Vickers, J., *Women and the World Economic Crisis*, Zed Books, Londres, 1991.
- White, M., Salas, C. et Gammage, S., *Trade Impact Review: Mexico case study. NAFTA and the FTAA: A gender analysis of employment and poverty impacts in agriculture*, Women's Edge Coalition, novembre 2003. Internet: http://www.tradeobservatory.org/library/uploadedfiles/NAFTA_and_the_FTAA_A_Gender_Analysis_of_Employ.pdf
- Williams, M., *A Strategic Approach to Gender, Trade Agreements and Trade Policy*, International Gender and Trade Network (IGTN-Caribbean), août 2003. Internet: <http://www.genderandtrade.net/Research/Strategic%20Approach%20to%20Gender.pdf>

DOMAINE PRIORITAIRE 6

La coopération et l'intégration régionales

6.1

Vue d'ensemble des questions d'égalité entre les sexes relatives à la coopération et à l'intégration régionales

La coopération et l'intégration régionales jouent un rôle décisif dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits. La CE attache une importance particulière au renforcement des modèles d'intégration régionaux³⁸ puisqu'ils contribuent à créer des grands marchés locaux intégrés et permettent à des pays dans certaines parties du monde de participer plus efficacement aux questions d'intérêt mondial.

Intégration des stratégies VIH/SIDA et Genre dans les programmes de développement de la SADC

Comme le Programme et le Cadre stratégiques pour la prévention du VIH/SIDA de 2000-2004 de la SADC, adoptés par le Conseil des ministres en 2000, ne prennent pas en considération les questions de genre, des ressources ont été mobilisées pour assurer l'intégration de la dimension de genre. Un atelier à l'intention des coordinateurs et autres parties prenantes dans le secteur VIH/SIDA de la SADC a été prévu pour aborder les questions de genre dans la prévention et le traitement du VIH/SIDA.

Internet: http://www.uneca.org/eca_programmes/srdc/sa/Gender.html.

Bien qu'il soit reconnu que la libéralisation du commerce par l'intégration régionale favorise la croissance économique, il peut y avoir des écarts importants dans le développement socio-économique des différents pays de la région. Ces disparités sont attribuables à des facteurs comme la faiblesse ou la faible densité des marchés dans certains pays d'une région ou aux inégalités entre les genres et à d'autres disparités au sein de la population.

Les pays qui sont plus faibles sur le plan économique peuvent subir le contrecoup de la concurrence découlant de la suppression des obstacles au commerce entre les pays. Ce sont les groupes les plus vulnérables de la société, dont les femmes pauvres, qui souffriront le plus du bouleversement économique causé par l'intégration régionale, ce qui conduit souvent à diverses formes de migration et de mouvements démographiques et, dans certains cas, au trafic des femmes et des enfants, d'un pays plus pauvre vers un pays riche.

Politique de genre du COMESA

Le Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA) a adopté une politique de genre visant à faciliter l'intégration de la dimension de genre dans toutes ses activités. Ses membres sont convaincus que l'intégration régionale ne pourra se réaliser que si toutes les parties prenantes y participent pleinement. Dans les pays du COMESA, les disparités de genre s'étendent dans tous les domaines de la vie et favorisent les hommes. Pour que ce bloc commercial atteigne ses objectifs, il faut que ces disparités soient redressées.

Internet: http://www.comesa.int/news_archive/

³⁸ L'UE a un grand nombre de relations multilatérales, à la fois avec des organisations internationales et avec des groupes régionaux comme la SADC, l'ANASE, le MERCOSUR, le Processus de San José et le Marché commun andin (ANCOM). L'UE a fourni un appui important aux pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

D'un point de vue positif, le développement régional peut conduire à des changements dans les régimes financier et d'investissement et faire en sorte que des groupes qui étaient jusque-là exclus aient un accès plus facile à des services comme des régimes d'épargne et des investissements (par exemple, les femmes peuvent obtenir un meilleur accès aux facilités de crédit). La coopération transfrontalière et l'intégration régionale des politiques peuvent faire naître des occasions d'accroître la participation des femmes dans des initiatives de développement économique liées à la mobilité des biens et des personnes.

Des initiatives transfrontalières de sensibilisation aux questions de genre peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA (par exemple, des programmes de prévention dans les corridors de transport).

L'intégration régionale peut aussi favoriser la diffusion d'idées comme la responsabilité sociale des entreprises³⁹ ou des idées concernant l'intégration de la dimension de genre. Les pays dont la mise en oeuvre des engagements de principe relatifs à l'égalité des genres est avancée peuvent servir d'exemple aux pays qui ont fait moins de progrès dans ce domaine et leur fournir des spécialistes en la matière. En outre, des forums régionaux concernant les femmes et l'égalité des genres peuvent contribuer à appuyer des campagnes de changement et à soutenir activement des efforts pour lutter contre des pratiques et des lois discriminatoires au niveau national.

6.2

Quelques questions clés concernant la question des genres et la coopération et l'intégration régionales

Niveau macro

- L'emploi, la migration, le trafic des femmes et les négociations de paix sont quelques-unes des questions qui pourraient avoir un rapport avec la coopération et l'intégration régionales. Est-ce que les énoncés de politique en matière d'intégration régionale reflètent une connaissance des questions relatives à l'égalité des genres dans les différents pays concernés? Ces énoncés prennent-ils en considération les différentes façons dont les femmes et les hommes seront touchés par les changements et les nouvelles occasions que feront naître la coopération et l'intégration régionales?
- Est-ce que des nouvelles lois sont en cours d'élaboration en vue de régler des questions de genres qui peuvent se présenter relativement à l'emploi, la migration, le trafic de personnes, la résolution des conflits et la consolidation de la paix?
- Est-ce que des mécanismes régionaux et nationaux de promotion de la femme participent au dialogue politique sur la coopération et l'intégration régionales, y compris ceux qui participent à des initiatives de consolidation de la paix et de résolution des conflits?
- Y a-t-il des mécanismes en place pour s'assurer que des données ventilées selon le sexe seront disponibles pour mesurer les changements qui sont produits par une intégration régionale accrue, par exemple une augmentation de la migration de travail des femmes et des hommes?
- Est-ce que les initiatives de formation et de renforcement des capacités qui sont associées à la coopération et l'intégration régionales sont accessibles également aux hommes et aux femmes?
- Est-ce que les pratiques exemplaires des différents pays relativement à la mise en oeuvre de leurs engagements en matière d'égalité des genres sont mises en commun?

³⁹ Les Nations Unies ont attiré l'attention sur le fait que le rythme accru de développement au cours des cinq dernières décennies a été accompagné de disparités croissantes entre les nations et à l'intérieur de celles-ci. Dans son Rapport mondial sur le développement humain de 1995, le PNUD a écrit que, même si les incidences de la libéralisation du commerce sur les entreprises et les exploitants agricoles avaient fait l'objet de larges débats dans certains pays, c'est à peine si on reconnaît les répercussions des politiques commerciales sur la vie quotidienne des femmes ou les effets différents sur les femmes et sur les hommes.

Niveau méso

- Est-ce que les réunions techniques à ce niveau comportent des discussions sur des questions d'égalité des genres dans différents domaines, dont l'emploi, la migration, la sécurité, le trafic de personnes, etc.?
- Est-ce qu'il y a des campagnes de sensibilisation à l'égalité des genres dans le cadre de l'intégration régionale aux niveaux régional et national?
- Est-ce que les femmes, et les organisations féminines ainsi que les institutions qui s'occupent des questions de genre sont consultées et est-ce qu'elles participent aux discussions à ce niveau? Les réseaux régionaux d'organisations de femmes sont-ils renforcés?
- Les études sur les incidences de la coopération et l'intégration régionales portent-elles aussi sur les répercussions en matière d'égalité des genres?

Niveau micro

- Quelles sont les incidences de la mise en oeuvre des politiques de coopération et d'intégration régionales sur les femmes et les hommes à ce niveau en termes de pertes d'emplois ou de nouvelles occasions d'emploi, de ruptures de ménages causées par l'exode des femmes ou des hommes à la recherche de nouvelles occasions d'emploi, etc.?
- Les hommes et les garçons migrent souvent pour aller travailler dans des chantiers de construction ou des exploitations agricoles, ce qui signifie travailler en groupe. Les travailleurs migrants ont généralement plus souvent accès au marché du travail formel et ils sont, par conséquent, plus susceptibles de développer des capacités organisationnelles.
- Est-ce que les hommes et les femmes sont informés à ce niveau des initiatives régionales et des avantages et des inconvénients éventuels?
- Est-ce que les groupes de la société civile à ce niveau sont aptes à participer au dialogue politique concernant l'intégration et la coopération régionales?



Lectures complémentaires sur l'égalité de genres et l'intégration et la coopération régionales

- ▶ ADM/CPA, *Guidance Notes*, EU Programme for Peace and Reconciliation, ADM/CPA, Monaghan (Irlande), 2002.
Internet: <http://www.adm-cpa.com/docs/pdfs/guidelines.pdf>
- ▶ Anti-Slavery International, *The Migration-Trafficking Nexus: Combating trafficking through the protection of migrants' human rights*, Anti-Slavery International, Londres, 2003. ISBN 0 900918 58 6. Internet: <http://www.antislavery.org/homepage/resources/the%20migration%20trafficking%20nexus%202003.pdf>.
On trouve d'autres publications de Anti-Slavery International ici: <http://www.antislavery.org/homepage/resources/PDFpublication.htm>.
- ▶ Balkan Women's Network (BWN).
Internet: <http://www.kegme.org.gr/bwnet/index.asp>
- ▶ CENUA, CDSR-AA, *Report on Integration of Gender in Development Programmes in Southern African Countries*, CENUA, Lusaka, 2001. Ce rapport porte sur l'intégration des stratégies VIH/sida et des questions de genre dans les programmes de développement des pays de l'Afrique australe. Internet: http://www.uneca.org/eca_programmes/srdc/sa/Gender.html

- Commission de la condition de la femme, *Égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits*, Rapport du Secrétaire général, 48e session, 1er-12 mars 2004. Internet: <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N03/675/01/PDF/N0367501.pdf?OpenElement>
- Commission européenne, DG Développement, *Programming Guidelines note no. 9: Standard structure for Regional Strategy Papers (RSPs) in the framework of the ACP-EC Partnership Agreement*, CE, Bruxelles, 20 février 2002.
- Kritzinger-van Niekerk, L. et Pinto Moreira, E. (2002), *Regional Integration in Southern Africa: Overview of recent developments*. Regional Integration and Co-operation, Africa Region, Banque mondiale, décembre 2002. Internet: <http://www.sarpn.org.za/documents/d0000329/index.php>
- OCDE, *Gender Equality in Sector-Wide Approaches*, OCDE, Paris 2002. Ce document de référence donne des conseils sur la façon de s'assurer qu'une approche sectorielle contribue à la viabilité et à l'efficacité globales, qu'elle tienne pleinement compte des besoins et des intérêts des hommes et des femmes et qu'elle contribue à promouvoir l'égalité entre les sexes.
- Organisation internationale du Travail, *ABC des droits des travailleuses et de l'égalité entre hommes et femmes*, OIT, Genève, 2000. Internet: <http://www.ilo.org/public/french/support/publ/xttextww.htm#b8442>
- Organisation internationale du Travail, *Open and virtual learning space on Mainstreaming Gender Equality in the world of work*, OIT, Genève, 2002. Internet: <http://learning.itcilo.it/gender/gms>
- Organisation internationale pour les migrations, «There are Ways to Curb the Worldwide Traffic in Migrants», *Trafficking in Migrants*, vol. 21, OIM, 2000. Internet: <http://www.iom.int/iomwebsite/Publication/ServletSearchPublication?event=detail&id=439>
- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, PNUD, New York, 1995.
- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, PNUD, New York, 2003.
- Wedderburn, J. (1998), *Trade, Integration and Gender*, IGTN, Washington, 1998. Exposé portant sur le commerce, l'intégration et les genres dans la grande région des Caraïbes. Internet: http://www.genderandtrade.net/Caribbean/Carib_TradeInteg.pdf.